

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
  
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:      *Pagination continue.*

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

1789-1794

---

# LA RÉVOLUTION

---

## LES JACOBINS

“ Leur liberté était tyrannie, leur science était chimère, leur philanthropie férocité.”

Le Salomon du Nord, ainsi surnommé par les philosophes français précurseurs du Jacobinisme, desquels il riait volontiers en faisant distribuer, à ceux-ci, des pistoles par son intendant, à celui-là, des coups de bâton par ses valets ; Frédéric II écrivait à d'Alembert que s'il avait une province,—il en avait volé plusieurs, on est Prussien ou on ne l'est pas,—une province à châtier, il la ferait gouverner par un philosophe.

Le pire gouvernement qu'un peuple puisse subir est en effet celui de philosophes, de théoriciens et de rhéteurs chez qui l'orgueil et l'importance tiennent lieu de conscience, de foi et de vertu. S'il est vrai que les peuples n'ont jamais que les chefs et les gouvernements qu'ils méritent, la France révolutionnaire, élevée à l'école d'une philosophie sceptique et corruptrice, devait avoir les gouvernants et les gouvernements qu'elle a eus de 1789 à 1800.

Dans le cours de ces onze années, la France a eu pour gouvernants, sinon des philosophes, certainement des rhéteurs et des théoriciens, les Jacobins. Ces hommes, médiocrement instruits, s'étaient empli l'imagination des utopies philanthropiques de Mably et de Raynal, surtout de celles de l'un des plus éloquents et des plus malfaisants sophistes qui aient jamais existé, J. J. Rousseau. Ils avaient adopté le dogme du *Contrat social* : “ L'égalité établie par la nature entre les unités humaines qui s'étaient associées volontairement et avaient formé les premiers peuples de la terre, lesquels vivaient sans nulles distinctions ni d'autres lois entre eux, dans leurs républiques, que

celles que leur inspiraient les sentiments de fraternité qu'ils éprouvaient en vue du bien commun de leurs sociétés au berceau."

De là, pour ces théoriciens, découlait la conséquence que la société chrétienne était organisée au rebours des lois de la nature, et que le dernier but de l'art social était l'égalité de fait conforme à l'égalité primordiale.

Il s'agissait pour cela de refaire la société de fond en comble ; le plan était tout tracé par la théorie ; tous les hommes concourraient à l'œuvre ; c'était la souveraineté du peuple ; il suffirait d'en appliquer le principe et de le mettre en exercice.

La bourgeoisie et les classes moyennes, qui allaient être séduites et endoctrinées par les Jacobins, s'y étaient d'ailleurs préparées. On y avait lu et relu assidûment le *Contrat social* et, à travers ses logoglyphes, on avait découvert que tous les hommes sont égaux de par la nature ; que l'homme, par cela seul qu'il est homme, est né pour la liberté, et que ses droits imprescriptibles d'en jouir sont inscrits dans la nature ; la *Déclaration* expliquait, au surplus, que l'homme est souverain, que conséquemment la souveraineté appartient de droit naturel au peuple ; que l'Etat est son ouvrage, la chose publique, qui comprend tout, sa propriété ; que ses mandataires sont ses commis, qu'il peut les révoquer quand il lui plaît, de même changer son gouvernement ; que si celui-ci attende aux droits de l'association, l'insurrection est le plus saint des devoirs pour le renverser.

L'imagination populaire, ainsi préparée, s'éprend facilement du programme des chefs jacobins tant qu'ils dénoncent à la justice infaillible du peuple entier, les privilèges comme des monstruosité contre nature ; la religion chrétienne comme une superstition humiliante, tandis la religion naturelle est sociale autant que vraie, et fait les bons citoyens ; les prêtres, comme des imposteurs et des charlatans, ennemis de la raison et de la liberté humaines ; tous les aristocrates comme des vampires dévorant la nation.

Mais du jour où les chefs jacobins, pour assurer leur ascendant sur la plèbe, qui n'a rien à perdre et qui sera le véritable élément de leur force, dénoncent tous les riches comme faisant des vœux pour la contre-révolution, et proclament qu'il n'y a que les gueux qui puissent sauver la Révolution ; à dater de ce jour, un départ s'opère dans la multitude qui a suivi jusqu'alors. Les classes riches, industrielles, laborieuses, honnêtes tout entières se détachent des meneurs à présent qu'ils lancent, contre elles, l'émeute qu'ils avaient lancée contre les privilégiés, les prêtres et les nobles.

Deux groupes se forment, l'un gros, inerte, dissous : ce sont les constitutionnels, les conservateurs, les modérés qui se placent sous la protection de la constitution, œuvre malsaine de la théorie et de la peur, qui, au lieu d'être la garantie des honnêtes gens, ne fait que transformer l'anarchie spontanée en anarchie légale.

L'autre groupe petit, serré, actif, violent, ce sont les Jacobins, enflammés de l'ambition d'être au pouvoir et de dominer sans obstacles.

Ils sont pourtant en si petit nombre au 10 août, que Lafayette dit, dans ses *Mémoires* : "On a peine à concevoir comment la minorité jacobine et une poignée de prétendus Marseillais se sont rendus maîtres de Paris, tandis que les 40,000 citoyens de la garde nationale voulaient la constitution." Toujours naïf Lafayette !

Après le 10 août, les Jacobins sont encore en minorité à la Législative et en province ; d'ailleurs ils ne seront jamais plus de 300,000, soit sur six millions, un sur quinze électeurs, chiffres donnés par Malouet et par Grégoire, l'abbé régicide.

Mais les Jacobins ont des affiliés de tous les côtés et plus de 12,000 clubs, ou petites Jacobinières composées de sacripans qui, sur un mot d'ordre parti de Paris, mettent en branle "les barbares de la ville et de la campagne et ne les laissent pas un jour dans l'inaction." Ceux-ci manœuvrent et travaillent "au doigt et à l'œil," tuant, pillant, incendiant, rançonnant en toute liberté du nord au midi, de l'est à l'ouest.

"Au total, dit M. Taine, le Jacobinisme, par ses doctrines et ses actes, par ses cachots et ses bourreaux, crie à la nation qu'il tient sous sa férule : Sois grossière pour devenir républicaine ; redeviens sauvage, pour montrer la supériorité de ton génie ; quitte les usages d'un peuple civilisé, pour prendre ceux des galériens ; défigure ta langue, pour l'élever ; parle comme la populace, sous peine de mort. . . . nous t'enjoignons de prendre nos haillons, notre patois, notre tutoiement. Habille-toi en carmagnole et tremble ; deviens rustique et sotte pour prouver ton civisme."

Tel est le fond du Jacobinisme, ou la Révolution dont le décor extérieur, pour la foule, est Robespierre paré de ses dehors spécieux, de ses dogmes philosophiques, de son jargon d'emprunt sur les droits de l'homme, sur la souveraineté du peuple, sur les principes. En d'autres termes, Robespierre est la coupe-tête en chef, mais il cache le couteau que Marat et Danton montraient trop ouvertement.

## ROBESPIERRE.

“..... à la fin Marat et Danton sont effacés ou s'effacent, et Robespierre seul en scène attire tous les regards.”

TAINÉ.

On est étonné, quand on considère le rôle qu'a joué Robespierre, du contraste de ses forfaits avec ses mœurs austères et ses habitudes élégantes qui étaient loin d'annoncer des instincts sanguinaires.

Maximilien (de) Robespierre, né à Arras en 1759, était fils d'un avocat au conseil supérieur d'Artois ; resté orphelin et pauvre, il obtient, par la protection de son évêque, la faveur d'une bourse au collège Louis-le-Grand. Dès les premières classes, il montre une présomption littéraire qui va toujours croissant, mais que ne justifieront, plus tard, ni ses discours ni ses écrits, malgré le soin avec lequel il parera et cadencera sa phrase.

Sorti du collège, il habite Paris, avec sa sœur plus jeune que lui ; sorte de gouvernante d'humeur fâcheuse, elle le morigène parce que, à la maison, il passe presque tout son temps à étudier Rousseau, au lieu des dossiers de procès qu'il a rapportés du cabinet de l'avocat dont il est un des clercs. En étudiant continuellement ce sophiste à la tête à l'envers, il le prend pour maître et modèle de philosophie, de politique et de style.

De retour à Arras, à vingt-quatre ans, Robespierre y est avocat occupé, appliqué et considéré. A vingt-cinq ans, il est membre de la *Société des Rosati*, où il se trouve avec Carnot, (grand-père de M. Sadi Carnot), alors officier du génie en garnison à Arras, et noue avec lui des relations d'amitié. Ils seront collègues au Comité de salut public.

Admis dans cette société, Robespierre y lit des essais philosophiques et y prononce des discours philanthropiques ; en même temps il prend part à des concours ouverts par différentes Académies. La Société Royale de Metz lui décerne le second prix pour son “Discours contre le préjugé qui déclare infâmes les parents d'un criminel condamné” ; moins heureux à l'Académie d'Amiens, il n'obtient rien du tout pour un “Éloge de Gresset.” Le critique du *Mercur de France*—probablement Laharpe—lui laisse entrevoir que

NOTE.—Beaucoup de détails, outre les citations littérales, sont tirés de l'ouvrage de M. Taine, LA RÉVOLUTION.

“son style sent la province.” C’est une égratignature qui irrite l’amour propre de Robespierre, déjà irrité par son échec récent.

En 1789, Robespierre est président de l’Académie d’Arras. Il publie une “Adresse à la nation artésienne sur la nécessité de réformer les Etats d’Artois” ; bientôt après il se présente indirectement aux suffrages des électeurs dans une “Adresse au peuple de l’Artois sur les qualités que doivent avoir les futurs députés,” par un habitant de la province. Cette adresse produit l’effet qu’il en attendait ; il est élu député par le tiers-état, non sans rencontrer une vive opposition.

Entrant aux États-Généraux tout imbu des idées du *Contrat social*, il prend place à l’extrême gauche. Il marque peu dans cette Assemblée, malgré sa persistance à parler sur tous les sujets. Figure d’avoué anguleuse et sèche, d’une propreté recherchée ; vêtu élégamment et très soigneux de sa chevelure, il ressemblait, étant à la tribune, “à un tailleur de l’ancien régime.” On écoute avec ennui, et on le lui montre, les galimatias de lieux communs qu’il débite “d’un air contraint, avec sa voix sourde, monotone et rauque, son élocution fatigante et son accent artésien.” Il combat tout, ne propose rien, aucun projet de loi, aucune mesure. Cependant, un jour il propose une mesure et, du coup, il se rend ridicule.

A propos des Arrêts du Conseil : “Il faut, dit-il, une forme noble et simple qui annonce le droit national et porte dans le cœur des peuples le respect de la loi ; en conséquence, dans les arrêts promulgués, après ces mots : “Louis, par la grâce de Dieu, etc.”, on devra mettre : “Peuples, voici la loi qui vous est imposée ; que cette loi soit inviolable et sainte pour tous !” Sur quoi, un député gascon se lève, et, avec son accent méridional : “Messieurs, dit-il, cette formule ne vaut rien ; *il ne nous faut pas de cantique.*” Rire universel.

Robespierre, dont la démangeaison de parler n’a pas de cesse, commet une autre bévue à propos d’une députation des Américains. Le président leur a fait une réponse unanimement applaudie. Robespierre veut, par surcroît, répondre lui-même, insiste et persiste malgré les réclamations de l’Assemblée, qui s’impatiente de son verbiage, et finit par l’obliger à se taire. Alors, au milieu des risées, l’abbé Maury demande ironiquement “l’impression du discours de M. Robespierre.”

Robespierre se tait et saigne intérieurement : “deux ou trois mésaventures pareilles écorchent un homme comme lui de la tête aux pieds.”

Ennuyeux et ridicule à la tribune, Robespierre est, pour ses écrits, persifflé à outrance dans les journaux royalistes. A la fin d'octobre 1789, la feuille la plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, *Les Actes des Apôtres de la Révolution mis au jour*, turlupine M. de Robespierre, auteur classique pour le désespoir de la vieillesse de M. de Voltaire ; directeur du journal intitulé, *L'Union ou Journal de la liberté*. . . . où il est philosophe profond ; géographe remarquable, car il place Cordoue dans la baie de Biscaye ; physicien transcendant, il éclipse Franklin dans un mémoire foudroyant sur les paratonnerres.

“ Les hommes sans partialité sont maintenant à portée d'apprécier M. de Robespierre, tour à tour poète, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste et législateur. Pour nous, nous n'hésitons pas à proclamer que, si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Robespierre est la chandelle d'Arras.”

Chansons, noëls, facéties, calembours, parodies comiques se succèdent dans les *Actes des Apôtres* pendant deux années avec une verve non interrompue ; et, si la guerre révolutionnaire eût été une guerre d'esprit, la feuille de Rivarol, Champcenetz, Pelletier, Mirabeau-Tonneau et Belleville l'eût emporté sans conteste.

On ne se bornait pas à faire de l'esprit dans les *Actes des Apôtres* ; on y discutait, d'une manière savante et raisonnée, les mesures de l'Assemblée nationale. Si la royauté succomba, ce ne fut pas faute de défenseurs dévoués et ardents dans la presse.

Inutile de raisonner avec la majorité de l'Assemblée nationale composée de parlementaires théoriciens et de politiciens peureux : ils amoncellent, quand même, décrets sur décrets et fabriquent, de crainte de l'émeute, la Constitution qui devait en être le principal levier.

Robespierre dédaigne les persifflages des journaux royalistes ; il n'y répond pas. Les tendances de l'esprit du futur dominateur du Comité de salut public ne sont pas dirigées dans le sens de la polémique. Il cherche, avant tout, la faveur de la multitude ; il ne cesse, dans l'*Union Journal de la liberté*, d'exalter les mauvaises passions du peuple et, pour le mieux séduire, il affecte, dans l'expression de ses idées le dogmatisme du penseur et de l'homme d'Etat.

Robespierre s'inscrit au club formé sous le nom de *Club breton* par les députés du tiers-état de Bretagne, dès leur arrivée à Versailles. La première proposition de transformer les États-Généraux

en Assemblée nationale part de ce club ; transféré à Paris, il prend, en 1790, le nom de *Club de la Constitution*. Là, on discute toutes les propositions à présenter à l'Assemblée nationale ; de là sort la première idée de la fameuse *Déclaration* des droits de l'homme. Mais le club, rendez-vous des modérés et des plus ardents révolutionnaires, se scinde ; les modérés vont fonder le *Club des Feuillants*. Après cette scission, le club de la *Constitution* devient le *Club des Jacobins*, qui ne tardera pas à enlacer toute la France par des milliers de petites Jacobinières. Personne, aux Jacobins, n'a une puissance égale à celle de Robespierre ; il s'y drape en Caton l'Ancien ; il y exerce une espèce de despotisme modérateur et y distribue, d'un ton de régent, l'absolution où le blâme ; il tonne contre les grands et les riches ; il " a besoin d'épancher son cœur, il est l'ami des pauvres et des faibles."

Robespierre jette ainsi les fondements de sa popularité, qui deviendra si grande que, bientôt, " il tiendra dans sa main toutes les sociétés populaires."

Après la fuite de Louis XVI à Varennes, une lettre de Perpignan aux Jacobins, soulève, pour la première fois, la question de l'établissement d'une République. Il n'est pas encore temps, la question est écartée. Soulevée de nouveau, le 2 mars 1792, Robespierre s'oppose à la discussion. " Il aime le caractère républicain ; c'est dans les Républiques que se sont élevés les sentiments nobles et généreux, toutes les grandes âmes. Mais il est l'ami de la Constitution ; il déclare que lui et ses amis préfèrent, jusqu'à ce que la volonté générale éclairée par une plus mûre expérience, déclare qu'elle aspire à un bonheur plus grand, l'individu que le hasard a donné pour roi, à tous les rois qu'on voudrait nous donner. "

Puisque Robespierre aime le caractère républicain, il a nécessairement les sentiments nobles et généreux d'un républicain. Il a écrit et dit : " J'ai un cœur droit, une âme ferme, je n'ai jamais su plier sous le joug de la bassesse et de la corruption. " Interprétées comme elles doivent l'être, ces paroles signifient que Robespierre est, à ses propres yeux, un être supérieur, pur, unique, en deux mots, la vertu infailible.

Comment avec une si haute opinion de soi-même Robespierre ne se croirait-il pas appelé à régénérer la société, " où le mépris des hommes dont l'égalité est l'apanage naturel, est soumis à une espèce de tarif gradué suivant des règles aussi bizarres que multipliées ? "

La nature a donné à Robespierre ces vertus qu'il a su conserver,

développer et mûrir par la culture de la raison et de la philosophie ; la nature a fait un don pareil aux autres hommes, mais, chez eux, les vertus sont étouffées sous le poids de préjugés, d'usages et de lois contraires aux lois et à l'ordre de la nature. En effet, "dit il, la nature nous dit que l'homme est né pour la liberté et l'égalité, et l'expérience des siècles nous montre l'homme esclave. Ses droits sont inscrits dans son cœur, et son humiliation dans l'histoire. Par nature l'homme est bon, les vertus sont le patrimoine de l'homme au sortir des main de la nature." "Mais la société l'a dépossédé de ce patrimoine." Que faut-il faire pour le lui rendre ? "Il faut éclairer le peuple par la culture de la raison et par l'enseignement de la philosophie ; il faut substituer la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme aux petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable ; c'est-à-dire substituer toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie."

Par l'application de cette doctrine, quand le moment sera venu, Robespierre restaurera, dans son état primordial, "l'homme, créature aujourd'hui défigurée, avortée, misérable ; il dégagera de ses entraves l'homme naturel sur lequel il édifiera l'homme social et libre. Il accomplira ainsi les vœux de la nature, les destins de l'humanité, et réalisera les bienfaits promis par la philosophie." Tels sont la théorie et le système que Robespierre a conçus, qu'il étudie incessamment, qu'il se propose de mettre en pratique, et pour parvenir à cette fin, il se réserve, drapé dans sa vertu inflexible, le rôle hypocrite de directeur occulte permanent de toutes les manœuvres révolutionnaires au bout desquelles il se voit choisi pour "pilote du vaisseau de l'État." Cauteleux, circonspect, il pousse les autres sans s'engager, "ne signe rien, ne donne point d'ordre, harangue beaucoup, conseille toujours, se montre partout, prépare son règne, et, tout d'un coup, au dernier moment, comme un chat qui saute sur sa proie, fait égorger ses rivaux, et arrive à la dictature." Tous ceux qui le comprendront seront les hommes vertueux et viendront à lui ; tous ceux qui ne se rangeront pas docilement sous son niveau seront

“ les hommes vicieux, ennemis publics, traîtres et conspirateurs.” Il faudra qu’il les vainque, et pour les vaincre il fera “ des exemples terribles.”

Aussi, coûte que coûte, se débarrassera-t-il, sans pitié et sans remords, de ceux, Jacobins Feuillants, Hébertistes, ou modérés qui feront obstacle à la réalisation de sa théorie, ou qui lui feront seulement ombrage. Il emploiera philosophiquement la tyrannie pour sauver la liberté, l’échafaud et la dévastation pour extirper la souffrance et le mal et niveler la société. Pour Robespierre, métaphysicien politique dont le cerveau est bourré d’abstractions, la société n’est pas composée d’êtres doués de vie et de sentiment et capables de souffrance ; mais c’est une machine inerte et passive, composée de diverses pièces qu’un mécanicien monte et démonte, dont il modifie à volonté les engrenages et les ressorts qu’il taille et rogne à son gré. Ce qu’un mécanicien ferait d’une machine, Robespierre le fera de la société. Il lui appliquera son système d’égalité absolue et, pour que l’application produise l’effet désiré, il rognera les pièces qui excéderont le niveau. La machine vivante saignera, criera et pleurera ; mais qu’importe à Robespierre la génération vivante ? Il est l’ami de l’humanité ; il travaillera pour les générations futures et il assurera leur bonheur par les conceptions de son génie.

En rapprochant du système de 1792-93 le système actuel, on voit que, hormis la guillotine, il n’y a pas de différence ; on voit que, par tradition, le génie des Jacobins consiste à démonter systématiquement toutes les pièces de la machine sociale, idées, lois, institutions, formes politiques, conditions sociales ; on voit que le caractère propre des Jacobins est la puissance de détruire et l’impuissance d’édifier. Ils sont impuissants à monter une machine capable de fonctionner, parce qu’il leur est impossible d’ajuster ensemble les prétendues idées nouvelles, lois nouvelles, institutions politiques nouvelles, conditions sociales nouvelles, qu’ils tirent du sombre arsenal de 89 ; toutes pièces rouillées dans le sang, et qui, au lieu de s’engrener, se heurtent, se disloquent et craquent.

L’impuissance des Jacobins à monter la machine qui serait la réalisation de leurs entreprises, s’explique, en outre, par le fait que, s’ils ont été à même de bouleverser de fond en comble les institutions et les conditions sociales, ils n’ont pu changer la race dont le génie est foncièrement réfractaire à leurs théories ineptes, charlatanesques, impies, ruineuses, tyranniques. A la force de destruction des Jacobins, résiste la race française parce qu’il subsiste, en elle,

une puissance conservatrice qui tient du rocher, cette puissance conservatrice, c'est la tradition chrétienne.

Les Constituants ne prêtent aucune attention aux discours de Robespierre ; mais celui-ci semble ne pas s'en apercevoir. Le vide se fait quand il est à la tribune, tant pis pour l'Assemblée ; le peuple n'y perd rien, car il recueille ses paroles. Il est le défenseur du peuple ; il ne peut jamais avoir tort de parler pour le défendre ; le peuple sait reconnaître son véritable ami.

Robespierre continue à jouer son rôle de défenseur des droits de l'homme et du peuple, lorsqu'il propose à la Constituante d'accorder les droits politiques aux nègres insurgés de Saint-Domingue : "Périssent les colonies, dit-il, s'il doit vous en coûter votre honneur, votre gloire et votre liberté ; si les colons veulent, par leurs menaces, vous forcer à décréter ce qui convient le plus à leurs intérêts."

La Constituante, par un décret de la fin de mars 1791, appela les nègres à l'égalité politique ; on sait à quelles atrocités ceux-ci se livrèrent contre les blancs.

À la Constituante, Robespierre psalmodiait, d'une voix gémissante, les généralités vagues qui étaient le fond de ses discours.

À la fameuse tribune des Jacobins, devant laquelle "tremblent et rentrent dans la poussière, les traîtres, les imposteurs et tous les contre-révolutionnaires," Robespierre prend le ton pleurard, "résigné, attendri d'une victime pure qui s'offre et monte au ciel en léguant aux hommes le souvenir impérissable de ses vertus." "S'il est vrai, dit-il, que les premiers défenseurs de la liberté, doivent en être les martyrs, ils ne doivent mourir qu'en entraînant avec eux la tyrannie au tombeau. . . . . Le ciel m'appelle, peut-être, à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté ; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée. . . ."

"Quand, dit un contemporain, Robespierre débite son amphigouri, il y a des sanglots d'attendrissement, des cris, des trépignements à faire crouler la salle."

En débitant son amphigouri aux Jacobins, Robespierre ne fait que cultiver, en serre chaude, sa popularité commencée pendant la Constituante, alors qu'au sortir des séances où il n'avait pas été écouté, il se dédommageait devant la multitude, sur la place publique.

Robespierre, dit Condorcet, prêche, Robespierre censure ; il est furieux, grave, mélancolique, exalté à froid, suivi dans ses pensées et dans sa conduite ; il tonne contre les riches et les grands. Il n'a qu'une mission, c'est de parler, et il parle presque toujours. . . . . Il

s'est fait une réputation d'austérité qui vise jusqu'à la sainteté. Il monte sur les bancs, il parle de Dieu et de la Providence, il se dit 'ami des pauvres et des faibles, il se fait suivre par les femmes et les pauvres d'esprit, il reçoit gravement leurs adorations et leurs hommages." En effet à la clôture de la Constituante, le peuple l'acclame dans la rue ; on pose une couronne de chêne sur la tête de "l'immortel défenseur des droits du peuple," on veut traîner son fiacre, on le reconduit en triomphe rue Saint-Honoré, chez Duplay, le menuisier qui le loge.

"Là, dit M. Taine, dans une de ces familles où la demi-bourgeoisie confine au peuple, parmi des âmes neuves sur lesquelles les idées générales ont toute leur prise, il a trouvé des adorateurs ; on boit ses paroles ; on a pris de lui l'opinion qu'il a de lui-même ; pour tous les gens de la maison, mari, femme et filles, il est le grand patriote, le sage infailible ; soir et matin, il rend des oracles, il respire un nuage d'encens, il est un dieu en chambre. Pour arriver jusqu'à lui, les croyants font queue dans la cour ; admis un à un dans le salon, ils se recueillent devant ses portraits au crayon, à l'estompe, au bistre, à l'aquarelle, devant ses petits bustes en terre rouge ou grise ; puis, sur un signe de sa main, saisi à travers la porte vitrée, ils pénètrent dans le sanctuaire où il trône, dans le cabinet réservé où son principal buste le remplace, quand il est absent. Ses fidèles sont à genoux devant lui, et les femmes encore plus que les hommes."

Ces femmes dévotes à Robespierre, sont celles que l'on appelait, à cause de leur condition et de leur costume, "les jupons gras." Elles sont assidues aux Jacobins et sanglotent en entendant Robespierre ; elles le suivent à la Convention pour l'entendre et l'applaudir. "Le jour où il prononce son apologie, elles obstruent les passages de la Convention ; il y en a sept ou huit cents dans les tribunes, et deux cents hommes au plus ; et avec quel transport elles applaudissent !"

De 1793 à 1794, la popularité de Robespierre s'étend, dans le gros public, comme une tache d'huile s'étend du centre à la circonférence. "Le citoyen Robespierre est célébré partout, dans les groupes et dans les cafés. On assurait au café Manouri que ses vues touchant le gouvernement étaient les seules qui, *semblables à l'aiman*, pouvaient rattacher tous les citoyens à la Révolution."—"Dans quelques groupes particuliers et sociétés, on répandait le bruit que l'on *voulaient* nommer Robespierre pour dictateur. . . . . Le peuple rend

justice à ses vertus austères ; il observe qu'il n'a jamais changé d'opinion depuis la Révolution." Ainsi s'expriment les rapports de police.

"Sa popularité énorme qui ne fit que s'accroître pendant la Législative, (Robespierre n'était pas représentant, il prêchait alors aux Jacobins), et plus tard encore davantage, tellement que, dans la Convention nationale, il se trouva bientôt le seul qui fixât sur sa personne tous les regards."

"Je peux dire, rapport de police, que j'ai entendu partout prononcer le nom de Robespierre avec admiration. On finissait par dire qu'il serait à désirer que tous les membres de la Convention adoptent toutes les mesures présentées par lui."

"Avec cet ascendant sur l'opinion publique, . . . avec cette prépondérance irrésistible, lorsqu'il est arrivé au Comité de salut public, il était déjà l'être le plus important de la France."

Robespierre est nommé, en 1791, accusateur criminel près le tribunal de la Seine, mais il quitte ses fonctions peu de temps après ; élu membre de la Commune, il y siège très assidûment.

Le 23 août, Robespierre présente à la barre de la Législative une pétition de la Commune, qui n'a d'autre but que de provoquer la descente des bandes armées dans la rue. Robespierre n'est que le porte-parole de la majorité de la Commune ; de ce qui arrivera, il se lave les mains. "Quand le peuple a sauvé la patrie (10 août), quand vous avez ordonné une Convention nationale qui doit vous remplacer qu'avez-vous à faire qu'à satisfaire son vœu ? Le peuple forcé de veiller à son propre salut a pourvu à sa sûreté par ses délégués. Il faut que ceux qu'il a choisis lui-même pour ses magistrats, aient toute la plénitude du pouvoir qui convient au souverain."

Pour se faire élire à la Convention, les meneurs jacobins ont besoin d'un coup d'éclat afin d'éloigner du scrutin ceux qui voteraient contre eux. Le 2 septembre commencent les massacres dans les prisons ; pendant qu'ils durent encore, c'est-à-dire le 5, Robespierre est le premier élu de Paris à la Convention ; les jours suivants, sont élus les instigateurs, les conducteurs et les complices de la boucherie qui ensanglante la capitale.

Robespierre dirige, concurremment avec Danton, le procès de Louis XVI, et met tout en œuvre pour faire décréter la mort : "Le droit de punir le tyran et de le détrôner, c'est la même chose."

Robespierre n'entre pas tout de suite au Comité de salut public ;

mais il y siège ensuite presque perpétuellement ; il domine ses collègues, et leur fait adopter les mesures les plus révolutionnaires et les plus iniques. Le 31 mai, il achève la ruine des Girondins, qui avaient conduit la Convention jusqu'à ce moment, et se défait bientôt de Danton, son rival en puissance : "Danton prétendue idole pourrie depuis longtemps." Alors Robespierre est tout puissant.

Le Comité de salut public, institué en avril 1793, dure moins de deux ans et ne survit guère au 9 thermidor. En principe il se composait de huit membres ; ce nombre est porté à douze, au mois d'août ; c'est alors que Robespierre y entre. Le Comité a la haute main sur le pouvoir exécutif et administratif. "Les ministres viennent, chaque jour, à des heures indiquées, recevoir les arrêts et les ordres du Comité," qui, semblable à l'ancien conseil du roi, exerce la royauté collective. De nom, l'autorité est également répartie entre les douze, de fait, elle se concentre en Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ils ont pour eux toutes les autorités révolutionnaires de Paris et des départements ; leur popularité effraye, non seulement leurs collègues, mais encore la Convention qui adopte sans discussion "les décrets que le Comité de salut public lui apporte tout faits."

Ainsi Robespierre seul avec Couthon, sans prévenir ses collègues, rédige, apporte et fait voter à la Convention, la terrible loi du 22 prairial, qui met à sa discrétion toutes les vies ; il a eu le soin d'indiquer vaguement les faits qualifiés crimes punis de mort que le tribunal révolutionnaire jugera sans appel, ayant toute latitude pour l'arbitraire.

Le lendemain du vote de la loi, une vive discussion s'élève au Comité. Carnot et Billaud-Varennes reprochent à Couthon et à Robespierre l'illégalité et les funestes conséquences de leurs procédés. Robespierre allègue, pour excuse, que "jusque alors tout s'étant fait de confiance, il avait cru pouvoir agir seul avec Couthon."

Mais cette excuse n'arrête pas les reproches. Alors Robespierre entre en fureur : "Je vois bien, s'écrie-t-il, que je suis seul et que personne ne me soutient"; puis il déclame avec violence contre les membres du Comité, qui ont conspiré sa perte. "Ses cris étaient si forts, disent Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, que, sur les terrasses des Tuileries, plusieurs citoyens s'étaient rassemblés. Il poussa l'hypocrisie jusqu'à répandre des larmes."

Depuis cette altercation, Robespierre ne paraît que rarement au Comité et à la Convention. Mais s'il feint de s'abstenir, tapi dans

son bureau de police secrète, il n'en commande pas moins les arrestations à l'aveugle ; il expédie sur le champ l'arrêté qui suppose des conspirations parmi les détenus, et qui, instituant les "moutons" ou dénonciateurs subornés, va fabriquer les grandes fournées de la guillotine, "afin de purger et de débayer les prisons en un instant.

"Pour que tel ou tel parmi les membres du Comité, passe de son fauteuil sur la liste mortuaire, il suffit d'une entente entre ses collègues, et peut-être l'entente est faite. Entre qui et contre qui ?" Certainement les onze, assis autour de leur table, s'interrogent des yeux "avec anxiété." Ils règnent effectivement, mais ils ne savent s'ils coucheront le soir dans leur lit. "Ne sommes nous pas tous au pied de la guillotine, à commencer par moi, disait Barrère ?" Cependant Barrère était "le porte-voix du Comité, simple instrument mais indispensable, commode à la main et toujours prêt à improviser la fanfare que l'on voudra, en l'honneur du parti qui l'em bouche."

Vingt ans plus tard, dans une conversation particulière, comme on interrogeait Barrère sur le but véritable, sur la pensée intime du Comité de salut public : "Nous n'avions qu'un seul sentiment, mon cher monsieur, celui de notre conservation, qu'un désir, celui de conserver notre existence, que chacun de nous croyait menacée. On faisait guillotiner son voisin pour que le voisin ne vous fit pas guillotiner vous-même."

"Robespierre, dit M. Taine, est un Marat décent, de tempérament timide, inquiet, contenu, fait pour l'enseignement et la plaidoirie, non pour l'initiative et le gouvernement".... "Il voulait, dit Barrère, gouverner la France par influence plutôt que par ordre."

"Avant tout, il tient à rester un Grandisson politique ; jusqu'au bout, non seulement en public et pour autrui, mais pour lui-même et dans son fort intime, il garde son masque. Aussi bien, son masque s'est collé à sa peau ; et il ne les distingue plus l'un de l'autre ; jamais imposteur n'a plus soigneusement appliqué le sophisme sur ses intentions et sur ses actes, pour se persuader que son masque est son visage, et qu'il dit vrai quand il ment."

A l'entendre il n'est pour rien dans les journées de septembre. "Avant l'époque où ces événements sont arrivés, il avait cessé de fréquenter le Conseil général de la Commune.... Il n'y allait plus."

Or, Robespierre assistait, le 1er septembre, à la séance du soir de la Commune. Il y prend deux fois la parole et se livre à des déclamations excessivement animées ; il aperçoit des précipices sous

ses pas, des complots liberticides, il signale les conspirateurs. " Personne, dit-il, n'ose donc nommer les traîtres ? Eh bien, moi, pour le salut du peuple, je les dénonce." C'est la première dénonciation qu'il porte contre les Girondins. Il les dénonce " pour avoir vendu la France à Brunswick, et avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté."

Le 2, à la séance du soir, Robespierre développe ses sentiments civiques, et dénonce au Conseil général la conspiration en faveur du duc de Brunswick." Mandar, vice-président de section, propose à Robespierre de venir le lendemain à l'Assemblée pour réclamer contre le massacre ; au besoin l'Assemblée nommera un dictateur pour 24 heures. " Garde-t-en bien, répond Robespierre, Brissot serait dictateur."

Ainsi Robespierre ment lorsqu'il nie sa présence à la Commune pendant les massacres ; d'ailleurs y eût-il paru, " la Commune loin de provoquer les événements du 2 septembre, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les empêcher." Enfin il n'a péri qu'un innocent : " C'est beaucoup sans doute. Citoyens, pleurez cette méprise cruelle ; nous l'avons pleurée dès longtemps ; mais que votre douleur ait un terme, comme toutes les choses humaines." . . . " Quand le peuple souverain, reprenant les pouvoirs qu'il a délégués, exerce son droit inaliénable, nous n'avons qu'à nous incliner. D'ailleurs le peuple est juste, sage et bon ; dans tout ce qu'il fait . . . tout est vertu, vérité, rien ne peut être excès, erreur ou crime."

Robespierre n'a point provoqué l'arrestation et le meurtre des Girondins. " Il a parlé avec franchise de quelques membres de la commission des Vingt-et-un ; en sa qualité de magistrat et, dans une assemblée municipale, ne devait-il pas s'expliquer librement sur les auteurs d'une trame dangereuse."

Au surplus il n'est pas intervenu dans le coup du 31 mai. " Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver ; cela n'est pas donné à un seul homme ; cela ne m'est pas donné, à moi qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie . . . à moi qui suis consumé par une fièvre lente, et surtout par la fièvre du patriotisme. Que le peuple se réunisse dans ses sections, et vienne forcer la Convention à mettre en arrestation les députés infidèles. J'ai dit ; il ne me reste pas d'autre devoir à remplir pour le moment."

Rien de plus licite qu'une pareille motion. Robespierre est trop scrupuleux pour commander un acte illégal ; mais, en dessous, il

pousse les comparses de l'insurrection ; seulement, quand coulera le sang des Girondins, il pourra dire qu'il n'y en pas une goutte sur ses manchettes de dentelles.

Robespierre fabrique, à l'insu de ses collègues du Comité de salut public des décrets et des listes de proscription que la Convention sanctionne, " la peur dans l'âme," " il ne fait, dit-il, qu'exécuter au Comité les décrets de la Convention, et la Convention est toujours libre." Après avoir " écrit et signé " l'arrêté prescrivant à la Commission de sûreté générale de rechercher dans les prisons de Paris . . . " ceux qui ont particulièrement trempé dans les diverses factions, dans les diverses conjurations que la Convention a anéanties au 31 mai, au 2 juin, il dira, en levant les yeux au ciel : " Ce n'est pas moi ; depuis plus de six semaines, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'a forcé à abandonner mes fonctions de membre du Comité de salut public."

Il est vrai que Robespierre " s'abstenait des délibérations communes du Comité ; il affectait même de traverser les salles du Comité après la séance, pour se rendre dans son cabinet, où il signait quelques pièces, et où il avait de fréquentes conférences avec les présidents du tribunal révolutionnaire, sur lesquels son influence s'exerçait plus que jamais." *Mémoires de Carnot.*

Robespierre ne vise pas à la dictature. " Les méchants me font un crime de mon zèle ; mais je ne suis qu'un député entre sept cents autres, et mon autorité, si j'en ai une, n'est que l'ascendant légitime de la raison et de la vertu."

Robespierre n'est point un meurtrier et n'aime point le sang, aussi n'a-t-il point fait couler celui des Girondins, des Feuillants, des Fédéralistes. Il a " dénoncé la trame ourdie, le système affreux de détruire la morale publique poursuivi par des personnages artificieux. Mais c'est la Convention qui les a traduits devant le tribunal révolutionnaire qui en a fait justice."

Robespierre n'est pas terroriste non plus. S'il a " manuscrit, signé et proposé le décret pour simplifier la procédure devant le tribunal révolutionnaire, c'était tout simplement pour hâter la délivrance des innocents, la punition des coupables et l'épuration définitive qui mettra pour jamais la liberté et les mœurs à l'ordre du jour."

Tout cela Robespierre se le dit à lui-même, et le dit à la Convention avec sa voix monotone de régent gourmé, tantôt sifflante, tantôt grinçante, tantôt furieuse, tantôt tendre et larmoyante.

Dans l'état d'infatuation de soi-même où il est arrivé, Robespierre

se voit seul digne et capable de conduire la Révolution, et ne voit autour de lui que des corrompus, des pervers, des intrigants, des traîtres. "Je n'ai pas besoin de réfléchir pour les discerner ; c'est toujours à mes premières impressions que je m'en rapporte, les meilleures raisons, ce sont mes soupçons." Et ses soupçons, contre lesquels rien ne prévaut, pas même l'évidence palpable, lui suffisent pour fournir à l'échafaud les grandes fournées dans lesquelles sont compris, à quelque parti qu'ils appartiennent, tous ceux, jeunes ou vieux, qu'il soupçonne d'être des "hommes vicieux." Or, de ces derniers la liste est longue suivant la formule de Robespierre. Vicieux sont ceux qui prêchent l'indulgence, qui ont des mœurs débraillées, qui agiotent, qui dînent trop, qui sont exagérés ou trembleurs, qui agitent le peuple, le trompent, le blâment, ou s'en défient ; au total, sont vicieux et bons à détruire, tous ceux que Robespierre soupçonne de ne pas marcher droit, au pas prescrit dans la voie tracée d'après les principes, pour arriver à la réalisation de l'idéal de la République et du citoyen vertueux.

Les grandes fournées, que Robespierre pétrit pour l'échafaud, de concert avec Couthon, finissent par inquiéter les fidèles, qui ne savent plus la veille quel sera leur sort le lendemain. Aussi le peintre David, un des plus fidèles, disait, peu de temps avant le 9 thermidor : "Resterons-nous vingt de la Montagne ?"

Il ne serait probablement pas resté vingt de ces farouches Montagnards, "terrassés par la peur," si cinq ou six d'entre eux, nominativement désignés par Robespierre, n'eussent, pressés par l'instinct animal de la conservation, détourné, sur la tête du dénonciateur, le couteau qui, le lendemain, aurait tranché les leurs.

Si, au 9 thermidor, Robespierre l'eût emporté, qui sait quelle rafle de gens vicieux il aurait continué de faire ? Plusieurs écrivains modernes pensent qu'il aurait changé de système, et fait cesser la Terreur. Il est, au contraire, vraisemblable que ses impraticables théories, rencontrant toujours des obstacles nouveaux, auraient amené sans cesse des persécutions nouvelles des divers partis, jusqu'à ce que quelque catastrophe précipitât le sophiste du pouvoir.

Quelques écrivains, disent : "Après la destruction des Girondins et des Dantonistes, devenu tout puissant, Robespierre songeait à négocier avec l'Autriche et à établir un gouvernement stable ; il fit, dans ce but, proclamer, par la Convention, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, 7 mai 1794. Mais il n'eut le temps de rien fonder."

En admettant que les intentions de Robespierre fussent telles, pourquoi n'eut-il le temps de rien fonder ? Voilà ce qu'on ne dit pas, et ce qu'il faut dire.

Il n'eut le temps de rien fonder parce que, aussitôt après la fête de l'Être suprême, il se précipite à l'aveugle dans la voie du meurtre pour se venger, coûte que coûte, des "mécéants" dont l'impatience, les murmures et les sarcasmes l'ont salué, au Champ de Mars, dans son rôle de pontife de l'Être suprême, pour être plus exact, dans sa personnification de l'Être suprême. Du 8 mai au 27 juillet, les exécutions dirigées par Robespierre se renouvellent chaque jour ; mais le 27 juillet, les "mécéants," qu'il n'a pas encore eu le temps d'envoyer à l'échafaud, prennent leur revanche.

La proclamation de l'Être suprême a lieu le 7 mai 1794, et la célébration de la première fête en son honneur est fixée au 8 juin suivant. Robespierre est choisi pour présider la Convention et conduire la cérémonie. C'est la première fois que les représentants paraissent en costume officiel.

C'est une pièce vraiment curieuse que le programme de cette cérémonie composé par David, "une idylle morale, menée à la baguette devant des symboles et des divinités de carton peint."

"Amis, frères, époux, parents, enfants, s'embrasseront pour commencer la fête. A deux heures le peuple défilera devant une montagne allégorique, puis tout le monde fera les gestes, poussera les cris, chantera les refrains indiqués et, à l'heure dite, éprouvera les émotions prescrites. Enfin tous les Français confondront leurs sentiments dans un embrassement fraternel." Et cent mille assistants exécutent à la lettre le programme de la farce solennelle dont Robespierre est le plus bel ornement.

"Le voici en grand costume de représentant, culotte de nankin, habit bleu barbeau, chapeau à panache, ceinture tricolore, tenant dans la main un bouquet d'épis et de fleurs, il marche le premier, en tête de la Convention, et, sur l'estrade de la sainte montagne, il officie ; il met le feu au voile de l'idole qui représente l'Athéisme et, à sa place, tout d'un coup, par un mécanisme ingénieux, il fait apparaître l'auguste statue de la Sagesse." Là-dessus, son visage s'épanouit pour la première fois ; puis il parle et reparle, exhortant, apostrophant, prêchant, élevant son âme à l'Être suprême, et comme toujours en phrases de livre, en tirades où il équilibre avec prétention l'adjectif et le substantif :

"Voilà, dit-il, la plus intéressante portion de l'humanité. O Na-

ture, que ta puissance est sublime et délicieuse ! Comme les tyrans doivent pâlir à l'idée de cette fête !”

La France, il est vrai, répondit par un cri de soulagement immense à la proclamation du culte de l'Être suprême. D'où la conclusion, que, à tout peuple, il faut un culte religieux pour le maintien de l'ordre. La France espéra, un moment, que le culte de l'Être suprême, tout factice et incohérent qu'il était, ramènerait l'ordre public disparu depuis qu'on avait banni et supprimé toute notion d'un dieu quelconque.

Robespierre a entendu les sarcasmes lancés contre lui, au Champ-de-Mars, par certains Conventionnels. “Blême, silencieux, dit Vilate, il avale sa rage en revenant aux Tuileries.” Le désir de la vengeance lui fait perdre l'équilibre, c'est fini ; sa machine morale se détraque complètement. Il ne voit plus que des ennemis qui le menacent, et, avec un art atroce, il calomnie et dénonce, à droite et à gauche, tous ceux qu'il soupçonne d'être réfractaires à sa loi.

Au métier de tueur auquel il s'applique, la machine physique de Robespierre se détraque à son tour. “Sa physionomie qui a été d'abord celle d'un chat domestique, inquiète, mais assez douce, est devenue la mine farouche d'un chat sauvage, puis la mine féroce d'un chat-tigre. Quand il est à la tribune, il crispe les mains par une sorte de contraction nerveuse, des secousses brusques courent dans ses épaules et dans son cou, qu'il agite convulsivement à droite et à gauche. Vers la fin, son teint est bilieux, livide ; ses yeux clignent sous ses lunettes.” “Ah ! disait un Montagnard, vous auriez voté comme nous, le 9 thermidor, si vous aviez vu ses yeux verts !”

La veille de ce jour, quand il s'agit de vaincre ou de périr, la première passion, la vanité littéraire domine Robespierre. “Jamais, dit M. Taine, chef de parti, de secte ou de gouvernement, n'a été, même au moment décisif, si incurablement rhéteur et mauvais rhéteur, compassé, emphatique et plat. Il apporte à la tribune un discours d'apparat, écrit et récrit, poli et repoli, plaqué d'ornements voulus et de morceaux à effet, revêtu à force de temps et de peine, de tout le vernis académique avec le décor obligé des antithèses symétriques, des périodes filées, des exclamations, prétéritions, apostrophes, et autre figures du métier.”

“O jour à jamais fortuné où le peuple français tout entier s'assemble pour rendre à l'auteur de la Nature le seul hommage digne de lui ! Quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent

enchanter le regard et le cœur des hommes ! O vieillesse honorée ! O généreuse ardeur des enfants de la patrie ! O joie naïve et pure des jeunes citoyens ! O larmes délicieuses des mères attendries ! . . . O majesté d'un grand peuple heureux par le seul sentiment de sa force, de sa gloire et de sa vertu ! ”

Ce petit air de flûte joué pour les “âmes sensibles,” Robespierre se jette dans les lamentations : “Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres, sont des crimes pour moi. Un homme est calomnié dès qu'il me connaît. . . . Otez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux des hommes. Je ne jouis pas même des droits du citoyen ; il ne m'est pas permis de remplir les devoirs de représentant du peuple.”

Après s'être lamenté, Robespierre, s'offre en victime résignée. . . . “Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore. . . . Qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu. . . . Qu'ils me préparent la ciguë ; je l'attendrai sur ces sièges sacrés ; je légue-  
rai au moins à ma patrie l'exemple d'un amour constant pour elle, et aux ennemis de l'humanité l'opprobre de ma mort.”

Robespierre, dont la rhétorique n'a pas produit sur la Convention l'effet qu'il attendait, se rend, le soir au club des Jacobins pour stimuler leur zèle, et faire appel à leur appui. Il s'élève, en termes vagues contre les “scélérats, les brigands qui prétendraient faire dévier la Révolution de ses voies naturelles et légitimes pour la noyer dans le sang.” Il relit son discours du matin et ajoute en changeant la forme de la fin.

“Ce que vous venez d'entendre est mon testament de mort. Je l'ai vu aujourd'hui, la ligue des méchants est tellement forte que je ne puis pas espérer de lui échapper. Je succombe sans regret ; je vous laisse ma mémoire, elle vous sera chère et vous la défendrez.”

Mais Robespierre entend bien que les Jacobins, avant de défendre sa mémoire, défendent sa personne.

“Faites, dit-il au club, un second 31 mai. Séparez les méchants des hommes faibles ; délivrez la Convention des scélérats qui l'oppriment ; rendez-lui le service qu'elle attend de vous, comme au 31 mai et au 2 juin. Marchez, sauvez encore la liberté. Si malgré tous ces efforts, il faut succomber, eh bien ! mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme.”

Dans la bouche de Robespierre ces exhortations sont évidemment

un ordre donné à ses amis les Jacobins "d'émeuter, de colérer" les sections pour qu'elles envahissent la Convention le lendemain. Celle-ci se laissera mater facilement ; Robespierre sait que, en l'état où elle est depuis la loi de prairial, elle n'est capable que de peur.

Le 9 thermidor au matin, Robespierre paraît être dans une sécurité parfaite. Il compte sans doute sur le concours des "jupons gras", qui amèneront les "hommes à poigne" des sections. Comme d'ordinaire, il se rend à la Convention, où il est accueilli, à son entrée, par les cris de : "A bas le tyran !"

Les Montagnards, qui ont plus particulièrement senti ses espions à leurs trousses, et qui ont eu vent de la tentative d'un nouveau 31 mai, brusquent l'aventure : "A bas le tyran !"

A ces cris, Robespierre perd contenance et, s'adressant à tous les côtés de l'Assemblée, il dit : "C'est à vous, hommes purs de tous les partis, que je m'adresse et non pas aux brigands. . . (violente interruption). . . Il reprend : Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole. . . . !

Sur quoi, Collot d'Herbois qui préside, cède le fauteuil à Thuriot.

"A bas le tyran" ! Robespierre est décrété d'accusation et conduit à la prison du Luxembourg. Dans l'après-midi, il est délivré par les sections et porté en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Les fameux canonniers offrent de marcher sur la Convention et de lui faire sauter le pas. Mais Henriot, complètement saoul, est incapable de donner l'ordre du départ. Pendant ce temps-là, les sections, faisant volte-face, prennent le parti de la Convention. Les uns disent que Robespierre, au moment de son arrestation, se tira un coup de pistolet ; d'autres disent qu'un gendarme lui fracassa la mâchoire d'un coup de carabine. Quoi qu'il en soit de cet incident, le lendemain, 10 thermidor, Robespierre et vingt et un de ses acolytes sont guillotins. Telle fut la mort de cet homme, "qui passa sa vie à perdre ses adversaires avec les meurtres qu'il commettait, qu'il leur faisait commettre et qu'il leur imputait, et qui, du même coup de pinceau se blanchissait et les noircissait." "Tel est, dit M. Taine, le décor de la Révolution, un masque spécieux, et tel est le dessous de la Révolution, une face hideuse ; sous le règne d'une théorie humanitaire, elle couvre la dictature des passions méchantes et basses ; dans son vrai représentant, comme en elle-même, on voit partout la férocité percer à travers la philanthropie et du cuistre sortir le bourreau."

Cuistre et bourreau, selon l'expression de M. Taine, ce sont en

effet les traits sous lesquels apparaît Robespierre dans le rapport, sur pièces et papiers trouvés chez lui après le 9 thermidor, et déposé à la Convention par le représentant Courtois ; face hideuse, dictature des passions basses et méchantes, telle apparaît la Révolution dans le rapport sur la conduite des acolytes de Robespierre au Comité de salut public, déposé à la Convention par le représentant Saladin. Quelque critique que l'on fasse de ces deux rapports, ils sont et demeurent acquis à l'histoire.

Dans l'article Robespierre, dernière édition de la *Biographie Michaud*, l'auteur, M. Ernest Hamel, critique vivement le rapport de Courtois "écrit, dit-il, avec perfidie en employant des pièces fausses, tronquées ou interpolées. M. Hamel déclare qu'il se borne, lui, à exposer les faits sans commentaires ; tous ceux qu'il expose, cela va sans dire, sont pour la plus grande glorification du personnage. De cet exposé, il faudrait conclure que Robespierre a été mal jugé et abominablement calomnié, s'il n'était vrai qu'à vouloir trop prouver, on ne prouve rien. En terminant M. Hamel annonce qu'il prépare, pour compléter son article, une *Histoire de Robespierre* ; elle a paru. Voici l'appréciation de M. Taine. "C'est un panégyrique complet et détaillé. A quatre-vingts ans de distance, Robespierre, par son attitude et ses phrases, fait encore des dupes ; M. Hamel insinue, par deux fois, qu'il ressemble à . . ." M. Taine raille au vif M. Hamel à propos de ces insinuations.

Par imitation du procédé de son personnage, M. Hamel, du même coup de pinceau, blanchit Robespierre et noircit ses adversaires. "Il était humain, sensible et vertueux ; il n'aimait pas le sang. Il est le bouc émissaire de la Révolution parce que les terroristes qui lui ont survécu, ont tout jeté sur lui."

Que M. Hamel fasse de Robespierre un personnage immaculé, c'est une fantaisie d'auteur. Mais l'histoire, qui n'a pas de fantaisies, montre qu'il n'y a pas un des tribuns de la Montagne qui puisse exciter la sympathie la plus vulgaire, encore moins une noble sympathie. La conscience humaine frappe également d'un stigmate flétrissant la larve hideuse de Marat, le spectre de Danton et la métaphysique sanguinaire de Robespierre. On n'aura jamais assez d'exécration et de mépris pour ces ambitieux bas et méchants, qui remplissaient les prisons au nom de la liberté ; pour ces rhéteurs, prodiges de larmes sentimentales, qui avaient des apologies pour tous les crimes ; pour ces sauvages tribuns qui versaient le sang à cœur joie, et offraient chaque jour des hécatombes humaines à leur menteuse et farouche déesse.

A de B

# PLAISIRS DE L'ÉTUDE.

(*Suite et fin.*)

On ne saurait cependant proscrire tous les romans indistinctement. Il y en a de bien pensés et bien écrits où l'honnêteté et la vertu sont scrupuleusement respectées, et dont la lecture laisse en nous une salutaire influence. Il faut même de temps à autre délasser notre esprit par une lecture récréative ; il est impossible de toujours lire des livres sérieux ; l'esprit ne peut être toujours tendu par des études absorbantes ; il faut quelques lectures d'agrément pour éviter la lassitude. Aussi les auteurs attrayants ne manquent pas à celui qui veut en même temps se récréer et s'instruire.

Outre les romans proprement dits on peut ranger comme lecture récréative les livres d'histoire, les biographies des grands hommes, les récits de voyages, les descriptions ou tableaux de mœurs des différents peuples, etc.

Mais on ne saurait trop le répéter, la vie est si courte, nous avons tant de choses à apprendre, les sciences ont tant de secrets à nous livrer et nous avons si peu d'heures à consacrer à l'étude, qu'il est vraiment fâcheux à un jeune homme soucieux de son avenir, quelque carrière qu'il ait embrassée, de perdre un temps si précieux en des lectures de pur agrément ou en amusements frivoles.

\*  
\*  
\*

A nous surtout, jeunes gens de ce pays, sur le courage et le patriotisme de qui notre nationalité, dont l'avenir doit nous être si cher, fonde si de belles espérances, quelle est l'étude qui requiert davantage notre attention, celle qui convient le plus à notre état de société ? Une voix autrement autorisée que la mienne va vous l'apprendre, celle d'un publiciste distingué, d'un éminent Canadien : feu M. Étienne Parent.

Dans une conférence qu'il donnait devant l'Institut Canadien de Montréal, en 1846, après avoir déploré le malheur de voir la jeunesse instruite de ce pays embrasser, en bien trop grand nombre les professions libérales, ce qui devient une cause de faiblesse et d'épuisement pour le maintien de notre nationalité, de préférence aux car-

rières de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, qui seraient pour nous les éléments de la puissance et de l'influence sociale au milieu des races rivales où nous vivons, il s'appuie longuement sur la nécessité d'étudier l'économie politique, c'est-à-dire cette science qui traite du bien-être des peuples, de la formation, de la répartition et de la consommation des richesses, qui embrasse la législation toute entière de la finance et du commerce, science enfin de progrès par excellence. Il dit :

“ Une pareille matière, à mon humble avis, vaudrait bien les romans et nouvelles, plus ou moins frivoles, que nous débitent à la brasse certains journaux du pays. Il faut à une population comme la nôtre des lectures utiles et instructives. Et comme le Journal périodique est devenu le livre du peuple, la seule voie à peu près par laquelle il puisse s'éclairer sur ses intérêts matériels, n'est-il pas déplorable de voir nos journaux se remplir de morceaux de littérature légère, pâture apprêtée pour les esprits oisifs et blasés d'une civilisation rendue à son terme ? Quel profit peut retirer, des œuvres des feuilletonistes européens, une population comme la nôtre, qui a des forêts à défricher, des champs à améliorer, des fabriques de toutes sortes à établir, des améliorations de tout genre à accomplir ; une population, en un mot, dont la mission est de faire de sa part d'héritage sur le continent américain, ce que les Anglais et les Français ont fait de l'Angleterre et de la France, et ce que nos voisins font si bien sur ce continent d'Amérique ? Avouez-le, messieurs les journalistes, ce ne sera pas avec le menu fretin du feuilletonisme européen, que vous nous aiderez à accomplir ce grand œuvre de civilisation. Bien au contraire, ces productions prestigieuses, toutes pétillantes d'esprit, écrites dans un style étudié, ornées de tous les charmes de l'imagination, ne feront que nous enivrer, et nous arrêter sur la route, semblables aux sirènes de la fable dont la voix enchanteresse paralysait le voyageur imprudent qui s'approchait de leur retraite.

“ Quel est le jeune Canadien qui, en prenant pour le lire un des romans du jour, puisse, la main sur la conscience se dire qu'il ne saurait employer son temps plus utilement pour lui-même et pour son pays ?

“ Si j'avais un jeune ami studieux, doué de talents convenables, plein d'ardeur et de ces nobles aspirations qui portent aux grandes choses, qui eût la volonté et les moyens de se dévouer au bonheur de ses compatriotes dans la carrière politique, tout en travaillant à

sa propre gloire et à son avantage particulier, je crois que, s'il me demandait mon avis sur ce qu'il devrait étudier de préférence et avant tout, je lui dirais : Étudiez l'économie politique. Car je pense qu'après avoir réfléchi sur la position et les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, chacun sera d'avis qu'un homme qui veut faire sa marque en ce pays, a besoin d'un grand fonds de connaissances en économie politique.

“ Au reste, ajoute-t-il, quel que soit le sort que nous réserve l'avenir, sachons nous en rendre dignes, s'il doit être bon ; et s'il doit être mauvais, faisons en sorte de ne pas l'avoir mérité : tel est le devoir de chaque génération, de chaque individu. Et ce devoir nous le remplirons en entretenant dans nos cœurs le feu sacré d'une noble émulation, qui nous fera nous maintenir en tout et dans tous les temps au niveau des populations qui nous environnent.”

Sans doute il ne faut pas être trop exclusif. Je conçois que l'étude de l'économie politique soit utile, très utile à tout le monde, à ceux surtout qui sont chargés de l'administration des affaires publiques ; mais il y a encore d'autres sciences, dont la possession servirait à faire rejaillir sur notre nationalité l'influence et l'honneur dont elle doit jouir. Quelle douce satisfaction pour tout cœur susceptible de nobles sentiments, de pouvoir se rendre le témoignage qu'il contribue, dans la mesure de ses forces, à la gloire et au progrès de sa patrie !

Un gouverneur anglais de cette colonie, lord Dufferin, exprimait un jour l'espoir que le peuple canadien-français remplirait en Amérique le même rôle que la France a joué en Europe. Faisons en sorte que cet espoir se réalise ; mais pour cela, il faut de l'énergie, de l'enthousiasme et l'amour du travail.

## II

### LE TRAVAIL.

*Aucun chemin de fleur ne conduit à la gloire !*

LA FONTAINE.

Ah ! voilà le grand moyen des gens de bonne volonté ! voilà le levier qui sert à accomplir des miracles !

La grande loi du travail est non-seulement un devoir de conscience, mais elle constitue un des éléments essentiels, indispensables du bonheur de l'homme ; surtout n'oublions jamais que notre bien-

être et notre avancement dans le monde seront toujours en proportion de nos efforts, des soins que nous apportons à cultiver nos facultés, à développer, à contrôler nos aptitudes, et qu'il n'y a que le courageux accomplissement du devoir qui soit la source de tout véritable bonheur.

"Aide-toi et le ciel t'aidera," est une maxime dont la vérité est démontrée par l'expérience de tous les jours. On ne peut rien produire de durable et digne d'être admiré sans un travail constant et assidu. *Les dieux, dit le poète, ont placé le travail et la peine sur la voie qui conduit aux Champs-Élysées.* Nulle distinction honorable, dans quelque carrière que ce soit, ne peut être obtenue qu'au prix des plus grands efforts. Cela est ennuyeux, pénible même pour la nature, pour qui le repos est chose si agréable. Que voulez-vous ? Le succès, la renommée ne s'achètent qu'à ce prix ; l'excellence n'est jamais le fait de l'oisiveté, mais la récompense du travail. Le succès, dit un contemporain, est une plante rare et frêle qui demande, pour fleurir et surtout pour refleurir, beaucoup de soin et de souci. "Il n'y a pas de chemin royal pour parvenir à la science," disait autrefois Euclide au roi Pharaon, qui lui demandait s'il n'y avait pas de méthode plus facile que celle dont il se servait pour enseigner la géométrie.

C'est un fait bien établi que l'oisiveté épuise beaucoup plus que le travail ; elle énerve l'âme et neutralise les plus belles facultés de l'intelligence. Non-seulement les facultés qu'on ne cultive pas ne produisent rien, mais elles se rouillent et dépérissent, et, insensiblement, le caractère s'abaisse et s'annule.

L'oisiveté, soit dit en passant, est aussi l'amie particulière du malin esprit. Rien ne lui cause tant de plaisir que d'avoir affaire à une personne inoccupée ; il trouve toujours, paraît-il, si besogne à moitié faite, tandis que pour les gens laborieux, ah ! c'est autre chose. D'ailleurs,

Un homme de bon sens travaille en sa jeunesse,  
Pour passer en repos une heureuse vieillesse.

BOURSAULT.

Le génie n'est nullement nécessaire pour arriver à la distinction. Le génie seul, sans l'application et l'amour du travail, ne peut amener de succès durable. Le génie, disait Buffon, c'est la patience ; c'est le pouvoir de faire des efforts. On demandait un jour à Newton qui, certes, était un esprit éminent, comment il était arrivé

à faire ses découvertes : " En y pensant toujours, " répondit-il tout simplement. Sa manière de travailler consistait à ne pas perdre de vue son sujet, et d'attendre que les premières lueurs, grandissant peu à peu, se changeassent en une pleine et éclatante lumière, et ce fut à son application et à sa persévérance que Newton dut sa grande réputation. Il est de fait que les plus grands génies furent aussi les travailleurs les plus infatigables. Si nous avons de grands talents, le travail les perfectionnera ; il y suppléera, si nous n'avons que des capacités ordinaires.

Le travail ne doit pourtant pas être envisagé comme une épreuve, un châtiment, mais plutôt comme une bénédiction et une source de plaisir. " Etre occupé, disait un poète, c'est être heureux. " " Le travail, disait Mozart, est mon plus grand plaisir. " La richesse elle-même expose à tant de tentations, elle occasionne souvent la perte d'un temps si précieux, qu'il est même avantageux de débiter dans la vie avec des ressources relativement restreintes ; c'est quelquefois une des conditions essentielles du succès. Celui pour qui la vie est trop facile, et qui obtient sans efforts la satisfaction de tous ses désirs, est souvent plus malheureux que celui qui travaille fort et vit pauvrement. Il est obligé, sous peine de mener une existence tourmentée, de se créer des occupations, un besoin d'agir. L'ennui dévore l'homme inactif, l'homme frivole, et lui rend la vie insupportable.

Et de plus, celui qui a beaucoup reçu, qui est né avec de la fortune et qui a des loisirs doit, plus que tout autre, occuper ses loisirs à quelque chose d'utile, tant pour lui-même que pour ses semblables.

Aucune classe particulière, aucun degré de la hiérarchie sociale ne peut, cependant, réclamer comme lui appartenant les grands savants, les grands littérateurs, tous ceux enfin dont la noblesse est toute entière dans la vaillance de leur cœur. L'atelier, la ferme, la chaumière et le château ont leurs illustrations. Dieu a choisi ses apôtres parmi les derniers rangs du peuple. On a vu les plus pauvres parvenir aux premières positions, en dépit de mille difficultés, en apparence insurmontables, qui ont pu se présenter sur leur chemin. Ces difficultés même ont stimulé leur courage, et réveillé chez eux des facultés dont ils ne soupçonnaient pas l'existence, et qui, sans cela, seraient probablement pour toujours demeurées assoupies. Il y a tant d'exemples d'obstacles ainsi surmontés et de triomphes ainsi obtenus qu'on peut bien dire avec raison : " Qu'avec de la volonté on vient à bout de tout. "

“ Ce n'est pas en général des universités, mais des bouges de la misère, dit Isaac Taylor, que sortent les grands inventeurs qui révolutionnent l'industrie ; ils ne sont pas d'ordinaire vêtus de soie mais de bure, et sont plus souvent noirs de poussière et de fumée que parés de décorations brillantes.”

L'astronome Copernic était fils d'un boulanger, Képler d'un cabaretier, Newton d'un petit propriétaire, Laplace d'un pauvre paysan.

Chez les Grecs, Eschyle était fils d'un pauvre maître d'école. Chez les Romains, Horace eut pour père un esclave ; Virgile était fils d'un ouvrier en poterie ou d'un domestique de muletier, on ne sait au juste. Epictète, Térence, et Phèdre étaient d'abord esclaves. Shakespeare était fils d'un boucher ; Marmontel, Métastase, J.-B. Rousseau, Molière, eurent tous une origine très humble ; le père de l'illustre Franklin était fabricant de chandelles ; celui de Christophe Colomb, cardeur de laine ; Abraham Lincoln, avant d'être président des États-Unis, était bûcheron ; sa femme lui ayant appris à lire et à écrire, il poursuivit ses études, se fit recevoir avocat, et finit par occuper la première place d'honneur qu'un Américain puisse envier.

Le pape Adrien VI, dans sa jeunesse, étant trop pauvre pour se payer le luxe d'une chandelle, préparait ses leçons à la lueur des réverbères qui éclairaient les rues et les porches des églises, nous donnant par là un admirable exemple de patience et d'ardeur au travail.

Voilà certes des actes de courage et d'énergie que notre siècle, énervé par la dissipation et les amusements, ne semble plus guère comprendre.

### III.

#### VALEUR DU TEMPS.

*Le bonheur de la vie est dans l'emploi du temps.*

SAINT-LAMBERT.

On ne peut attacher trop d'importance à la valeur du temps. Aucune richesse, aucun pouvoir ne peut nous rendre le temps perdu. Tous les regrets, tous les remords même qu'éprouvent plus tard ceux qui ont follement dissipé le temps de leur jeunesse, n'y peuvent rien. Tout est inutile, le temps une fois perdu est perdu pour tou-

jours ; tant pis pour celui qui ne réfléchit pas, qui n'en apprécie pas la valeur. Le temps, c'est le roc sur lequel reposent tous nos succès dans la vie, c'est notre propriété, notre bien le plus précieux qui, laissé sans culture, ne produira rien, mais sera fertile en bons résultats pour celui qui saura en tirer parti.

Ces hommes éminents qui ont légué leur nom à la postérité, nous les admirons. En effet, il n'est pas de gloire plus grande que celle de se survivre dans l'estime et la mémoire des hommes soit par ses vertus, soit par les écrits qu'on laisse ou par le souvenir de découvertes utiles à l'humanité. Eh bien ! n'oublions pas que plusieurs, un grand nombre même de ces hommes devenus illustres, ne possédaient aucune faculté extraordinaire ; il n'y a pas plus de mérite à cela que d'hériter d'une grande fortune ; seulement ils se distinguèrent par leur persistance au travail, une volonté énergique à surmonter les obstacles, et par l'emploi judicieux de toutes les heures de la journée. Essayons de les imiter, et nous serons nous-mêmes étonnés du résultat obtenu.

“ La vie serait encore assez longue et suffisante pour mener à fin les plus grandes entreprises, disait un philosophe romain, si nous savions en employer tous les instants.”

Buffon regardait le temps comme un trésor illimité qui, une fois perdu, ne se peut recouvrer. “ Dans sa jeunesse, il ne passait pas pour quelqu'un qui promettait, mais ce fut au bon emploi du temps qu'il dut ses immenses travaux littéraires.

Alexis de Tocqueville, qui publia l'ouvrage si remarquable “ La Démocratie en Amérique ”, ne dut son avancement qu'à lui-même. La moindre perte de temps lui était importune. Le mauvais jour pour lui était le jour perdu ou mal employé. C'est lui-même qui a dit : “ Ce monde appartient à l'énergie. . . . Il n'y a jamais d'époque dans la vie où l'on puisse se reposer. Je compare l'homme en ce monde à un voyageur qui marche sans cesse vers une région de plus en plus froide, et qui est obligé de se remuer davantage à mesure qu'il va plus loin.

Stephenson, l'inventeur de la locomotive, était ouvrier-mécanicien au début de sa carrière, il étudia l'arithmétique et la géométrie pendant les instants de repos que lui laissait son service de nuit, et les quelques heures de loisir qu'il passait à la maison, il les employait à étudier la mécanique.

On ne se figure pas à quels résultats on peut arriver en utilisant tous ses instants de loisir, Le chancelier d'Aguesseau écrivit tout

un gros volume pendant les quelques minutes qui s'écoulaient chaque jour entre le moment où l'on annonçait que le dîner était servi et celui où l'on se mettait à table. Madame de Genlis composa plusieurs de ses charmants ouvrages en attendant la princesse à qui elle donnait des leçons.

Un certain Stone est devenu un mathématicien distingué tout en travaillant à la journée comme jardinier. Le duc d'Argyle lui demandait un jour comment lui, pauvre jardinier, était parvenu à une telle supériorité dans les sciences. " On n'a besoin que de savoir les vingt-quatre lettres de l'alphabet. . . . et de vouloir, pour apprendre tout le reste ", fut sa réponse. En consacrant un quart d'heure, vingt minutes, par jour, au perfectionnement de soi-même, on obtiendrait en peu d'années des résultats sensibles, et pour un grand nombre c'est plutôt une question de bonne volonté qu'une question de temps.

#### IV.

#### LA VOLONTÉ.

*Une volonté inflexible surmonte tout et  
l'emporte même sur le temps.*

(CHATEAUBRIAND.)

Il est certain qu'un homme peut faire à peu près ce qu'il veut s'il a de l'énergie et de la volonté. Avoir fermement résolu d'exécuter une chose, c'est en assurer l'accomplissement, ou peu s'en faut : c'est la moitié de la réussite. La volonté constante, ferme et bien dirigée est la plus grande force de la nature ; c'est tellement le cas qu'il suffit à certains malades de vouloir se bien porter pour se porter bien. Un des fils de Charles IX, roi de Suède, se trouvait un jour en présence d'une tâche difficile : " Il le fera, il le fera ", s'écrie le roi, en lui posant la main sur la tête, tellement il croyait en la puissance de la volonté.

Vouloir, dans bien des cas, c'est pouvoir.

On raconte le fait suivant d'un ouvrier charpentier. Il eut un jour à raboter certain siège de magistrat, et il s'acquitta de cette tâche avec un tel soin, qu'on lui en demanda la cause : " C'est, dit-il, pour trouver ce siège plus commode quand je viendrai m'y asseoir, " et l'histoire ajoute, qu'en effet ce charpentier finit par se distinguer au point d'être appelé à s'asseoir sur ce siège comme magistrat.

Un homme remarquable par sa vertu disait souvent que, "tout dans notre vie dépend de nous-mêmes, et que telle est la force de notre volonté, jointe à la grâce divine, que tout ce que nous voulons fermement et sérieusement devenir, nous le devenons ; nul ne désirant avec ardeur être humble, patient ou libéral, qui ne finisse par devenir tout cela." Mais il faut, pour arriver à ce résultat, une volonté énergique, constante, qui se traduise en actions sans se laisser détourner du but que l'on s'était proposé d'atteindre. La clef du succès dans les diverses entreprises de la vie est la fermeté de propos, et la volonté de travailler avec énergie et persévérance à surmonter les difficultés, cela sert mieux à un homme que l'éminence des talents. "Sire, disait un jour quelqu'un à Napoléon, les Alpes ne permettent pas le passage des troupes." "Il n'y aura plus d'Alpes," répondit le grand empereur, et de suite il ordonne la construction d'une route à travers les montagnes.

Le bon emploi du temps, le travail sérieux, soutenu par une volonté énergique, voilà les moyens qu'il faut prendre pour se perfectionner soi-même, pour compléter son éducation. Sans doute que pour la plupart d'entre nous, il n'y a que la veillée que nous puissions consacrer à cette éducation de soi-même ; mais les heures employées de cette façon seront aussi utiles que les heures employées au travail de la journée nous sont profitables.

Ce n'est pas que je prétende que nous allons tous devenir des hommes marquants, des littérateurs célèbres ; toujours la grande majorité des hommes aura à vaquer aux occupations les plus prosaïques de la vie. Mais chercher par le travail et l'étude à acquérir de la sagesse, à enrichir son esprit, à se former le caractère, c'est travailler à son propre bonheur ; impossible de mieux placer son temps et sa peine.

Ce n'est que par une application constante, que par des efforts répétés, que l'esprit se développe. D'ailleurs il en est de l'étude comme de toute autre entreprise : c'est le premier pas qui coûte. Cette amélioration de soi-même peut s'accomplir au milieu des occupations de la vie active. Sans doute il y aura des difficultés à surmonter, surtout dans les commencements ; l'étude pourra d'abord nous paraître aride, mais la contrainte que nous nous imposerons ne tardera pas à se changer en une douce habitude, qui nous entraînera et deviendra même une nécessité. "Ce n'est, du reste, dit un auteur, qu'au sein des difficultés et des chagrins de toutes sortes que les plus grandes pensées, les plus grandes découvertes ont pris nais-

sance et grandi ; et ce n'est qu'à grand'peine qu'elles ont fini par triompher."

Il peut arriver que la culture de notre intelligence ne conduise pas toujours à la fortune ; mais il n'en est pas moins vrai que l'habitude des lectures choisies sera toujours la source du plus grand plaisir et du plus profitable avancement. L'esprit finira par y goûter un charme réel. La pensée, en pénétrant dans de nouveaux horizons, acquerra de l'activité et de la force. Nous serons plus en état d'être utiles à nous mêmes, à la société et à notre pays. Nous deviendrons meilleurs, plus généreux, plus sympathiques envers nos semblables. L'enthousiasme même, cet enivrement de l'âme, comme dit Madame de Staël, nous gagnera bientôt, et exercera sur toute notre conduite l'influence la plus heureuse. Porté sur les ailes de cet élan généreux, le cœur conservera sa première fraîcheur ; notre âme s'élèvera au-dessus des sentiments vulgaires et des calculs étroits de l'égoïsme, et goûtera davantage le plaisir du dévouement. De cette éducation de nous mêmes naîtront un idéal plus élevé de tout ce qui fait le bonheur et la jouissance de la vie, un plus grand respect de nous-mêmes et des autres, des idées d'ordre et de justice pour tout le monde, enfin, cette noblesse de caractère qui préside à toutes nos pensées et nos actions, et qui est le couronnement et la gloire de la vie.

ALPHONSE GAGNON.

Québec, mai 1889.

# LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

## SOUS LE GOUVERNEMENT D'ASSINIBOIA.

(*Suite et fin.*)

La juridiction de la cour générale, comme nous l'avons déjà vu, était limitée au territoire d'Assiniboia. Pour le reste de l'ouest, aucun tribunal n'avait été établi, et l'on s'adressait aux cours du Haut et du Bas-Canada. D'ailleurs les causes étaient rares et personne n'avait le temps ni les moyens d'aller plaider si loin. Le gouverneur Simpson ne cite qu'un seul meurtre commis en dehors d'Assiniboia, par trois sauvages de la rivière McKenzie, qui furent emmenés à Montréal et y subirent leur procès. Les registres de la cour en mentionnent un autre. Le 17 août 1848 la cour générale fut saisie d'une poursuite pour homicide commis à la Rivière La Paix par James Calder. La question de juridiction fut soulevée. Le juge Thom qui ne jurait que par la charte de la Compagnie, et était porté à exagérer les pouvoirs judiciaires et législatifs qu'elle conférait, n'hésita pas à déclarer que la juridiction s'inférait nécessairement.

D'après lui, la Compagnie ayant le droit de traverser le continent pour découvrir un passage à la mer du Sud, tout territoire dont elle prenait possession tombait sous l'effet de sa charte. Pour appuyer cette opinion, il prépara une étude assez intéressante au point de vue historique, mais qui, au lieu de résoudre le problème, ne fit que l'embrouiller davantage.

La preuve qu'il n'avait point foi dans sa propre décision, c'est qu'il n'osa point exercer la juridiction qu'il affirmait posséder. Calder fut admis sous caution et un rapport spécial expédié au bureau de la Compagnie en Angleterre.

Ce fut l'année suivante qu'eut lieu le célèbre procès de Guillaume Sayer, emprisonné pour avoir fait la traite des pelleteries. Les métis s'émurent de cette arrestation et décidèrent de résister à ces mesures vexatrices.

Ils se rendirent armés et en grand nombre au fort Garry. Ils

entourèrent le palais de justice, bien décidés à user de violence si la liberté de leur compatriote était menacée.

Le Révérend G. Dugast a raconté dans ses légendes du Nord-Ouest, comment le procès se termina par l'acquiescement prononcé par le père de Louis Riel et approuvé par tous les métis et comment la cour, pendant que le procès s'instruisait, vit la cause forcément interrompue pour toujours et réglée définitivement par la population métisse. Pour quiconque ne lirait que les historiens anglais ou les registres de la cour, il lui serait impossible de soupçonner ce qui s'était réellement passé.

Ils ont soigneusement éliminé tout ce qui pouvait indiquer le succès des Métis et l'impuissance de la cour. Il n'est pas besoin de dire que le récit du Révd. M. Dugast est celui qui doit être reçu comme rapportant les faits tels qui se sont passés. Il y a encore des personnes dans le pays, qui ont assisté à ce procès et peuvent attester la véracité de ce récit. Toutefois on ne lira pas, sans intérêt, comment la cour enregistra cet événement.

Le 17 mai 1849.

Présents: Le Major Caldwell, Gouverneur d'Assiniboia, Président.

Adam Thom, Recorder des Terres de Rupert.

Alexandre Ross, shérif d'Assiniboia.

John Bunn, conseiller d'Assiniboia.

Cuthbert Grant, " "

La sixième cause qui fut entendue fut celle de l'honorable Cie. B. H. vs Pierre Guillaume.

Le défendeur ayant été appelé, pour répondre à l'accusation portée contre lui, il s'écoula quelque temps, avant qu'on pût le trouver. Sur l'assurance donnée par le shérif Ross, que l'accusé n'était pas éloigné, la cour consentit à attendre.

Le shérif laissa le banc, pour aller le chercher mais le défendeur ne comparut pas. A sa place se présentèrent James Sinclair, Pierre Garrioch et un grand nombre d'autres personnes, comme délégués d'un corps de Métis armés, qui occupaient les avenues de la cour. James Sinclair remit un document au greffier pour l'information de la cour.

Après que le gouverneur et les autres membres de la cour en eurent pris connaissance, le Recorder demanda à James Sinclair, en quelle qualité ils comparaissaient. Il répondit: "Comme délégués du peuple". Le Recorder lui répliqua qu'ils ne pouvaient être reçus comme tels devant une cour de justice. Il expliqua que la Compa-

gnie de la Baie d'Hudson possédait, en vertu de sa charte, le droit exclusif de faire la traite et que tant que cette charte ne serait pas révoquée par le Parlement, toute personne violant ce privilège, commettait un dommage dont elle était responsable en loi. Sinclair en réponse dit que plusieurs députés éminents de la Chambre des Communes en Angleterre entretenaient des doutes sur la validité de la charte et au soutien de ce qu'il venait d'avancer, il produisit une copie du "Times" du mois d'août 1846.

Après quelque décision, la cour offrit à Sinclair de plaider pour Sayer. Le Recorder ajouta qu'il n'avait aucune objection à accepter Sinclair comme chef des jurés et Carriock comme un des jurés, dans la présente cause. La cour leur permit de se retirer, et de se consulter avant de déclarer s'ils acceptaient cette offre. Ils se retirèrent pendant quelques instants.

Sinclair comparut de nouveau avec Sayer cette fois là, et objecta à seize jurés. Les jurés choisis furent: Donald Gunn (l'historien) W. T. J. Tait, Narcisse Marion, Philippe Kennedy, James Monkman, John Vincent, Robert Saudison, Prosper Ducharme, Francis Ducharme, Martin Lavallée, Dominique Ducharme.

Les jurés rendirent un verdict de coupable d'avoir fait la traite des fourrures. Le président des jurés (Gunn) s'adressant alors au facteur en chef de la Compagnie, John Ballenden, comme étant le poursuivant dans cette cause, recommanda le défendeur à sa clémence vu qu'il croyait avec bien d'autres, que le commerce était libre.

Ballenden répondit que cette cause n'avait été intentée que pour affirmer les droits de la Compagnie, et que les jurés ayant donné un verdict, il ne désirait pas pousser la cause plus loin. En conséquence elle fut abandonnée.

"C'est bien le cas de répéter le *desinit in piscem* d'Horace. La cour après avoir transigé avec les Métis, et capitulé sur plusieurs points, ne voulut pas enregistrer sa propre impuissance. "La cause fut abandonnée," tel est le mot de la fin. En supposant que ces procédés n'aient pas été écrits après coup et pour sauver la dignité de la cour, passablement endommagée, il n'est point douteux que cette petite comédie a dû se passer, pendant que Sayer emporté dans les bras de ses compatriotes criait en dehors de la cour: "Vive la liberté; le commerce est libre." A compter de cette date, la Compagnie cessa d'inquiéter les commerçants de fourrures et accepta le fait accompli. Le commerce tel que l'avaient proclamé

les Métis fut libre. Ce procès eut du retentissement jusqu'en Angleterre. Voici ce qu'écrivait John McLaughlin en 1850. M. McLaughlin avait vécu pendant cinq ans à la Rivière Rouge et était retourné ensuite en Angleterre.

“ Aux Métis et Colons de la Rivière-Rouge.

“ Je vous écris pour vous informer que votre cause dans ce pays-ci, fait des progrès et triomphe rapidement.

“ J'ai été vraiment surpris de constater en arrivant ici, combien elle avait excité l'intérêt général du peuple de la Grande-Bretagne. Continuez hardiment et sans crainte dans votre présente attitude. Surtout, n'ayez point recours à des mesures de violence, mais soyez fermes et résolus dans le soutien de vos droits. Vous avez plein pouvoir, comme le répètent les journaux anglais et surtout le Parlement Britannique, de faire avec qui vous plaît, le commerce de tous les produits de votre pays. N'écoutez donc pas les histoires ridicules qu'on se plaît à raconter pour vous intimider.

“ Vous avez le droit pour vous. Votre compatriote M. Isbister a intéressé des amis très puissants de ce côté-ci des mers, qui vous appuieront, si vous vous montrez dignes de l'intérêt qu'ils vous portent.

“ Courage mes amis. En avant,

“ Votre très sincère ami,

“ JOHN McLAUGHLIN.”

Ce manifeste, qui semble reproduire les proclamations de Napoléon I, et sent un peu *l'officieux*, qui cherche à se créer de l'importance, indique néanmoins qu'on portait intérêt en Angleterre, aux réclamations des Métis contre le monopole commercial de la Compagnie.

Le juge Thom considéré comme le bouc émissaire de la Compagnie tomba dans un tel discrédit, qu'il s'abstint de siéger. Le 21 février 1850, ce pauvre Thom fut poursuivi par un ouvrier qui réclamait un compte de \$25.00. La défense de Thom fut que le compte ne lui avait été donné que verbalement et que, pour cette raison, l'action devait être renvoyée.

La cour lui donna gain de cause. Comme le public avait été habitué à voir la justice administrée sans tenir compte de la procédure et de minuties légales, cette décision fut très mal accueillie.

Mais ce qui mit le comble à l'impopularité de Thom, fut la célèbre cause de Christophe V. Foss contre Augustus E. Pellez et J.

Davidson. L'action avait été intentée pour diffamation de caractère. A ce procès furent mêlés tous les personnages anglais les plus en vue de la colonie. Le procès dura trois jours. Comme la réputation des familles les plus influentes du pays se trouvait en jeu, il y eut foule à la cour.

Le juge Thom fut récusé par le défendeur, vu qu'il s'était immiscé dans la cause et avait agi comme conseil.

Il n'en persista pas moins à rester sur le banc. C'était la première fois qu'il siégeait depuis le procès Sayer, et ce devait être la dernière fois.

De plus, le juge Thom et trois autres membres de la cour, y compris le gouverneur Caldwell, rendirent témoignage dans la cause. Ce serait un spectacle qui étonnerait tout le monde, de voir de nos jours un des juges d'une cour, descendre du banc, entrer dans la boîte des témoins et après avoir donné sa déposition, remonter sur le banc pour continuer à siéger. Cette promenade du banc à la boîte des témoins ne serait plus tolérée. A cette époque c'était une chose fort usitée dans bon nombre de causes.

Parmi les témoins entendus se trouvait *Louis Riel dit l'Irlande*. On ne lui posa que deux questions, mais ces deux questions occasionnèrent un tumulte dans la cour, que le juge et le shérif ne purent calmer que difficilement. Ces questions étaient d'une nature provocante et furent considérées comme une insulte à l'adresse des Métis. Voici ce qu'on lit dans les registres de la cour.

“ Q. Quelqu'un s'est-il adressé à vous, pour vous induire à demander aux Métis de permettre à M. Thom de siéger comme juge, dans la présente cause ?

“ R. Le 3 juillet, je suis venu ici, au sujet de votre requête. “ M. Ballende m'a demandé si j'avais reçu une réponse, je lui dis . . . (Les interruptions à ce moment ne permirent point au greffier d'entendre le reste de la réponse.)

“ Q. Quelqu'un a-t-il offert une somme d'argent aux Métis pour les faire consentir à laisser M. Thom siéger dans cette cause ?

R. Jamais. Jamais.

“ Le bruit dans la cour, à ce moment, fut tel, que le shérif fut obligé d'intervenir pour imposer le silence.”

Le juge Thom fit la charge aux jurés qui accordèrent au demandeur \$1,500 de dommages contre Pelly et \$500 contre Davidson. Le public en général considéra le montant du verdict comme exagéré. On accusa le juge Thom de partialité et il fut tenu respon-

sable de cette décision. Il eut assez peu de dignité pour servir comme greffier de la même cour dont il avait été juge. La Compagnie continua à lui payer le même salaire qu'auparavant.

Enfin, au printemps de 1854, il résigna cette position inférieure et retourna en Écosse, ne laissant aucun regret derrière lui.

Maintenant voyons un peu comment fonctionnait cette cour et glanons en passant ce qui peut offrir quelque intérêt.

Autrefois, en Angleterre, les juges siégeaient sous le regard du Souverain. A cette époque, les rois jouissaient d'un pouvoir absolu et on s'imaginait que le voisinage de la pourpre royale pouvait prêter de l'éclat à l'hermine et lui donner une vertu cachée. Le rapprochement des dispensateurs de l'autorité, de la source d'où elle découlait, était considéré comme nécessaire.

On fit un peu la même chose à la Rivière Rouge. Le gouverneur d'Assiniboia représentait le conseil d'Assiniboia, et présidait la Compagnie et l'autorité à la cour. Le Recorder, assis à sa droite, était le véritable juge. Il surveillait la procédure, décidait les questions de droit, réglait les débats, d'ordinaire peu orageux et dirigeait les jurés dans le verdict qu'ils étaient appelés à rendre.

Le gouverneur, renfermé dans sa dignité, prenait peu de part à l'instruction du procès. Il avait à ses côtés un certain nombre de membres du conseil ; en sorte que n'eût été la présence des jurés, on aurait pu croire assister à une séance d'un comité du conseil d'Assiniboia. Le nombre des conseillers ayant droit de siéger ne semblait pas fixé, car il varie chaque séance.

On n'en compte jamais moins ni plus de sept à la fois. Les greffiers de la cour furent W. R. Smith, A. Thom et Thomas Bunn. Ce dernier entra en fonction le 18 février 1869.

Les gouverneurs qui présidèrent à la cour générale furent Alex. Christie jusqu'au 16 novembre 1848.

Major Caldwell de novembre 1848 au 21 fév. 1856.

F. G. Johnson de février 1856 au 16 décembre 1858.

W. McTavish du 16 décembre 1858 au 21 août 1862.

A compter de cette dernière date, les registres ne mentionnent plus que le nom du juge Black comme siégeant seul sur le banc.

Les membres du conseil avaient encore le droit de siéger comme associés, car en décembre 1869, le Dr. Cowan et M. Robert McBeatle entendirent avec le juge Black un appel d'un nommé Hall qui avait été condamné devant la cour de district à payer une amende pour

vente de liqueurs aux sauvages. C'est lui qui ferme la chaîne des juges d'Assiniboia.

Les causes ne traînaient pas en longueur et partout les frais se réduisaient à quelques chelins.

Les parties comparaissaient en personne ou étaient représentées par un ami. Il n'y avait pas d'avocat dans la colonie, qui ne s'en portait pas plus mal pour cela.

Le demandeur et le défendeur exposaient leur cause et faisaient entendre leurs témoins. Toute la procédure consistait dans l'assignation, et quelques lignes écrites sur le dos du bref, indiquant brièvement la nature de la demande. Le défendeur n'avait point de défense à produire. Il faisait connaître le jour de l'audition *coram judice*,—du général, les témoins racontaient ce qu'ils savaient, dans un langage fort simple et avec une grande franchise. On ne cherchait point à colorer les faits ou à les déguiser. Les historiens anglais vantent avec raison la bonne foi et l'honnêteté scrupuleuse qui existaient dans les témoignages de cette époque. Le serment était entouré d'un respect religieux. Aussi, on ne cite qu'une seule poursuite pour parjure sous le régime d'Assiniboia.

Les termes ne duraient guères plus que deux ou trois jours. Souvent le temple de Thémis s'ouvrait le matin pour se fermer le soir. Il y avait en général cinq termes par année. De 1844 à 1870, il y eut 469 causes entendues devant la cour générale, dont 88 pour offenses criminelles et 42 pour vente de liqueurs aux sauvages.

Les poursuites criminelles, ainsi que les offenses pour vente de liqueurs, s'instituèrent d'abord au nom de "l'Intérêt Public." Plus tard on y substitua "La Reine." Les jurés n'étaient pas assignés d'avance. On les choisissait parmi les assistants. Ils recevaient une indemnité de 25 centins par cause.

Les sentences étaient le plus souvent rendues par le Gouverneur comme Président de la cour et les juges associés étaient consultés avant le prononcé de la sentence.

Christie avait une confiance illimitée dans les grandes lumières de son Recorder Thom. Le Major Caldwell, vieux troupier, habitué à avoir raison et à être obéi, n'avait pas plus de ménagements pour son Recorder que pour les autres. Il se plaisait à faire son petit sermon aux coupables et terminait sa harangue par une pressante exhortation à mieux faire à l'avenir. A l'entendre, on aurait cru qu'il allait punir avec une sévérité outrée, tandis que ses sen-

tences étaient toujours légères. Il remettait souvent une partie de l'amende fixée par les réglemens du Conseil.

Un jour, Colville qui était Gouverneur des Terres de Rupert, prit sa place sur le banc. La question de préséance embarrassait le greffier. Il donna d'abord le premier rang à Colville et, à une séance subséquente, cette question fut réglée. Caldwell étant chargé de la gouverne d'Assiniboia, ne relevait pas de Colville. Tous deux avaient pour chef le gouverneur Simpson. Colville, quoiqu'officier supérieur à Caldwell pour les affaires de la Compagnie, n'avait pas juridiction dans le pays non compris dans Assiniboia. Comme il eût été inconvenant de faire siéger le gouverneur des Terres de Rupert sous la présidence du gouverneur d'Assiniboia, Colville prit le titre de magistrat. Du 21 août 1851, les autres membres de la cour, au lieu de s'intituler "Conseillers d'Assiniboia" s'appelèrent également magistrats. Colville paraît avoir joué sur le banc le rôle de Recorder. Il expliquait la loi et soumettait la cause aux jurés. Il possédait l'avantage de parler le français et adressait toujours la parole dans les deux langues, lorsqu'il y avait un jury mixte. Malheureusement Colville ne siégea que du 21 novembre 1850 au 19 août 1852. Après lui ce fut John Bunn, l'un des juges associés, qui agit comme Recorder. Bunn ne parlait que l'anglais, grave inconvenient dans un pays où la majorité était d'origine française. Les poursuites criminelles commençaient d'ordinaire par une plainte devant le juge de district, qui après l'enquête déchargeait le prisonnier ou l'envoyait subir son procès à la cour générale. Dans ce cas, le greffier préparait le projet d'accusation qui était soumis directement aux petits jurés. Les grands jurés n'étaient assignés que lorsque l'offense était très grave. Ainsi de 1844 à 1852, les grands jurés ne furent saisis que de deux plaintes.

Parmi les plus sévères de la cour, on peut citer le cas d'un sauvage condamné, le 15 mai 1857, à deux mois de prison et à recevoir 20 coups de fouet, en public.

Deux autres sauvages trouvés coupables de vol avec effraction le 17 novembre 1853, durent purger une sentence de 7 mois de prison et furent condamnés ensuite à être bannis de la colonie.

Les gouverneurs de cette époque s'attribuaient autant d'autorité que le gouverneur-général de la Puissance, du moins en ce qui concerne l'exercice des prérogatives royales.

Dans plusieurs causes, après sentence rendue, on voit le gouverneur remettre une partie de l'amende ou de l'emprisonnement.

L'exemple le plus frappant de l'exercice de ces pouvoirs extraordinaires, se présente dans la cause de Heckenberger, trouvé coupable d'infanticide.

Colville conseilla aux jurés, au cas où ils rendraient un verdict de coupable, de le recommander à la clémence de la cour, ce qu'ils firent.

Colville dit alors, que tant qu'à lui, il ne pouvait rendre que la sentence indiquée par la loi en pareil cas, et il le condamna à être pendu. Caldwell prit aussitôt la parole à son tour et s'adressant au prisonnier : " En vertu des prérogations que je possède comme " gouverneur d'Assiniboia, je commue la sentence de mort qui vient " d'être prononcée contre vous, en deux ans de prison."

Quelques années plus tard, un nommé John Desmarais, trouvé coupable d'avoir poignardé à mort un sauvage, dans le magasin du fort Garry, fut moins heureux. Il fut condamné le 17 août 1866 et exécuté le 4 septembre suivant.

La cour ne ménageait pas les indigènes d'ordinaire.

L'un d'eux qui avait reçu des avances de la Compagnie, ayant négligé de payer son compte et ne pouvant trouver de caution, fut emprisonné le 21 mai 1861.

Les accusés avaient le droit d'exiger six jurés parlant leur langue. Ce privilège ne fut jamais disputé.

Les appels des décisions des juges de district à la cour générale étaient peu nombreux. Le premier appel ne date que du 17 février 1852. La nature des procès était naturellement en rapport avec les conditions de vie et les usages du pays. Les chevaux laissés en liberté hivernaient partout dans les *îles de bois* des prairies.

Au printemps, quand le moment de partir pour la chasse arrivait, chacun se mettait en quête de ses chevaux. Il n'était pas toujours facile de les reconnaître. De là des disputes qui se réglaient en cour.

Les fiers chasseurs de prairie étaient très sensibles sur le point d'honneur. La moindre parole, qui pouvait jeter du soupçon sur leur réputation, les jetait hors d'eux-mêmes. Il fallait obtenir une réparation.

Aussi les poursuites pour diffamation de caractère au sujet de paroles souvent insignifiantes, sont assez nombreuses. Dans la plupart des cas, le demandeur réussissait à obtenir un verdict de quelques chelins de dommage.

Les causes qui occupent le plus souvent l'attention de la cour sont pour avoir :

1o Mis le feu à la prairie.

2o Coupé du foin au *large*, avant le temps mentionné dans la proclamation du gouverneur.

3o Endommagé des effets en les transportant de St-Paul au fort Garry.

4o Vendu aux sauvages de la bière ou d'autres liqueurs.

5o Reçu des avances en effets, en acompte sur le prêt de marchandises.

6o Enfin pour dispute quant à la propriété d'animaux et pour diffamation de caractère.

Parmi les juges associés, nous avons été représentés à diverses époques par les personnes suivantes :

MM. Cuthbert Grant, François Bruneau, Pascal Breland et Roger Goulet.

La cour générale survécut au Conseil d'Assiniboia qui l'avait créée. Le juge Johnson, après l'entrée du Manitoba dans la Confédération, continua à la présider à la place du juge Black. Elle expira entre ses bras et la Législature Locale lui substitua la Cour du Banc de la Reine et la Cour de Comté.

L.-A. PRUD'HOMME.

St-Boniface, 28 juin, 1889.

# ROSE MARIE

---

## CHAPITRE XVII.

### LETTRES DIVERSES.

Qu'étaient devenus pendant tout ce temps grand-papa Romarin et le vicomte de Floréal ? Le retour de ce dernier en Crimée après le lamentable événement et son récit de ce qui s'était passé avait brisé le cœur du vieux général. Depuis ce jour il ne fut plus que l'ombre de lui-même et ne soupirait qu'àprès une occasion de se couvrir de gloire en trouvant la mort dans l'escalade de la tour Malakoff.

Un soir du mois de juin, pendant qu'il surveillait la pose d'une batterie dans les tranchées, un messenger lui apporta une lettre. Il regarda l'adresse.

“ Mon Dieu ! c'est d'elle ! quelque vieille lettre qui se sera égarée en chemin. ” Il l'ouvrit d'une main tremblante et à la vue de la date, faillit s'évanouir. Quand il eut repris son calme il lut :

“ Brooklyn, 21 avril 1855.

“ Cher Grand-Papa. Des bords du tombeau votre chère enfant vous embrasse avec une tendresse inexprimable. Oui, je suis encore en vie, grâce au Dieu de miséricorde qui a veillé sur moi.

“ Mes grands-parents Dashon jusqu'ici n'en savent rien. Pour le moment je n'ai pas encore la force de vous raconter par quel miracle ma vie a été sauvée ; la convalescence a tardé longtemps à venir et il est à craindre qu'elle ne soit longue.

“ Je me trouve ici entourée des soins d'âmes charitables ; mais j'ignore combien de temps je pourrai y rester, ni ce que je dois faire pour mettre fin à la terrible inquiétude de ma famille. Je prie et compte, avec le secours du ciel, sur les conseils de personnes dévouées.

“ Mais il est une chose que je ne saurais différer de vous faire savoir. Je vous prie d’informer le vicomte de Floréal que je suis encore de ce monde, et que je lui demande en grâce de vouloir bien me dégager de la promesse que je lui ai faite. Je l’estimerai plus que jamais pour sa noble conduite à mon égard ; mais il sera le premier à avouer que je suis nécessairement, vis-à-vis de lui, morte et enterrée.

“ Je prie Dieu de hâter le moment où je serai rendue à votre affection, et je vous conjure de ne pas vous inquiéter trop à mon sujet et de prendre soin de votre vie qui m’est précieuse entre toutes.

Je vous embrasse avec émotion,

ROSE MARIE.”

L’explication de cette lettre se trouve toute entière dans le fait que Rose Marie savait, de science certaine, que le vicomte de Floréal, la croyant à jamais perdue pour lui, avait déjà fait des démarches pour nouer d’autres liens. C’est du fidèle comte de Wissen qu’elle tenait ce secret, et elle avait trop de délicatesse pour mettre obstacle au projet, surtout dans l’état de terrible incertitude où elle se trouvait sur son propre sort.

Avec quelle impatience Rose Marie comptait les jours et les semaines dans l’attente d’une réponse à sa lettre, on le conçoit facilement. Enfin la réponse tant désirée arriva. En voici la teneur :

“ Sébastopol, 2 juin 1855.

“ Ma chère enfant,

“ Tu vis encore ; quel prodige ! C’est tout ce que je puis te dire en ce moment pour te féliciter. Quant à la grave question qui t’occupe, je ne doute point qu’elle ne soit résolue d’une manière favorable. Adieu. Les Russes commencent à faire une sortie....

ROMARIN.

P. S. Ma lettre n’a point pu partir hier. Nous avons repoussé l’ennemi avec perte des deux côtés. Tu trouveras ci-inclus un billet du vicomte.”

Le billet était ainsi conçu : Mademoiselle. Pardonnez-moi. Je ne me pardonnerai jamais.

FLORÉAL.

Ce peu de paroles occasionna un torrent de larmes ; mais Rose Marie sut bien vite trouver le calme et la paix aux pieds de son crucifix, et elle bénit Dieu de l'avoir rendue à sa liberté et d'avoir empêché une union qui lui avait été imposée, mais qui n'avait jamais été celle du choix de son cœur.

Quand ses larmes furent séchées, elle alla montrer le billet à M. O'Morra, et recevoir de lui les conseils les plus paternels.

“ A propos, ” ajouta M. O'Morra, je dois vous annoncer que M. Atherton, qui a bien voulu se charger de l'administration de vos biens, est prêt à vous envoyer votre revenu trimestriel, quelques \$10,000, dès que vous lui en donnerez avis.”

“ M. Atherton est donc dans le secret ? et grand'maman ? ”

“ Elle aussi sait tout, bien entendu. Ah ! quelle scène elle a faite quand je le lui ai appris ! quel délire de joie et de colère combinées ! J'ai craint un moment les conséquences les plus déplorables. A présent elle est calme, mais déterminée à faire expier le crime aux coupables, si toutefois—nous parvenons à éclaircir le mystère,—chose souverainement douteuse.

“ Oh, je ne désire pas leur ruine, mais leur conversion, et je la demande à Dieu dans mes prières tous les jours. Mais sommes-nous à l'abri de nouveaux complots, M. O'Morra ? ”

“ Dieu seul le sait. En tout cas vos amis veillent de leur mieux et aucun moyen humain ne sera épargné non seulement pour empêcher les méchants de vous nuire à l'avenir, mais encore pour leur faire expier le passé.”

Des coups redoublés à la porte d'entrée interrompirent cette conversation et firent tressaillir M. O'Morra, qui s'arrêta tout court et prêta l'oreille. Un moment après, des pas précipités furent entendus sur l'escalier. M. O'Morra sa hâta d'aller voir ce que c'était et reçut des mains du messenger hors d'haleine une lettre *très-pressée*.

“ Miss Dashon, ” dit-il en revenant auprès de Rose Marie, “ votre grand'maman est dangereusement malade, et Mme George Varick est auprès d'elle, pour lui donner tous ses soins.”

## CHAPITRE XVIII.

## EXCURSION NOCTURNE.

“Ce matin,” continua M. O’Morra, “Mme Dashon était à sa *villa* près du fort Hamilton, et Mme Varick était à Rockaway. Il est probable qu’elle s’est sentie atteinte pendant son voyage de retour. Mais comment se fait-il que Mme Varick en a déjà été avertie et se trouve, elle aussi, en ville ? Et le docteur Mannikin est également au chevet de la malade. . . .”

Rory avait été appelé sur les entrefaites. Son père lui fit lire la lettre, et sans attendre ses remarques :

“Rory,” dit-il, fais préparer la voiture au plus vite et partons, nous deux ; il n’y a pas un instant à perdre.

“Rory n’est pas en état de vous accompagner,” interrompit Rose Marie, il a eu ce matin une *faible* attaque d’hémorrhagie ; c’est moi qui vais vous accompagner.”

M. O’Morra pâlit ; mais son fils le rassura en lui disant que le médecin avait formellement déclaré que ce ne serait rien.

“Est-il absolument nécessaire que l’on y aille ce soir ?”

“La vie de Mme Dashon dépend peut-être d’une seule heure de temps,” dit M. O’Morra tout en tirant la sonnette pour appeler un domestique.

“En ce cas,” s’écria Rose Marie, “c’est mon devoir et mon droit de lui porter secours ; encore une fois, monsieur, Rory est trop malade ; c’est entendu, je vous accompagne.”

“Le temps est délicieux,” dit Rory “et l’anxiété que je souffrirais si je restais ici me ferait plus de mal que tout le reste ; nous irons tous les trois ; Rose Marie et moi nous descendrons chez elle ; vous, de là serez tout près du bureau de police, et vous saurez que faire.” Et sans attendre de réponse il alla aider le domestique, qui était survenu, à préparer la voiture, pendant que Rose Marie, prompte comme l’éclair, s’élança dans sa chambre. Onze heures sonnaient en ce moment-là.

En moins de cinq minutes elle reparut dans son costume de fiancée, resplendissante de diamants et de perles, telle en un mot qu’elle avait été le jour de sa *mort*. Elle avait son plan ; elle ne le divulgua qu’en partie pendant le trajet à ses deux compagnons ; mais comme ceux-là avaient la plus haute idée possible de sa prudence

aussi bien que de son esprit sagace, ils ne la pressèrent point et gardèrent presque tout le temps un profond silence, absorbés qu'ils étaient de leurs propres projets

Minuit moins le quart sonnait quand la voiture s'arrêta, sur la demande de Rose Marie, devant la maison voisine de l'église, No. . . . Rue. . . . . Rose Marie venait de donner ses instructions à Rory. Le jeune homme sauta donc à terre et tira la sonnette.

En peu d'instants, la fenêtre du second étage s'ouvrit, et la figure d'un vieillard en bonnet de nuit se montra.

"M. Cameron," dit Rory, "veuillez nous donner la clef de l'église."

"Qui la demande ?"

"Rose Marie Dashon," dit la jeune fille, en sautant de voiture.

La fenêtre se referma et au bout de deux minutes la porte s'ouvrit et M. Cameron, bougie en main, se présenta devant le jeune couple—M. O'Morra était déjà parti avec la voiture sans perdre une seconde de temps.

"Est-ce pour un mariage," dit M. Cameron de son ton le plus aimable ; c'est bien tard, mais n'importe ; le ministre est-il averti ? Entrez toujours dans mon salon ; je vais achever de m'habiller et tout sera prêt en peu de temps.

"Ne vous donnez pas toute cette peine, je vous prie," dit Rory, "tout ce qu'il nous faut, c'est la clef ; Miss Dashon, que vous connaissez, se charge du reste."

"Miss Dashon ! Rose Marie Dashon ! Mais, elle est morte et enterrée depuis bientôt six mois. Je n'ai pas l'honneur de connaître d'autre Miss Dashon."

"M. Cameron !" interrompit Rose Marie, "est-il possible que vous ne me reconnaissiez pas ?"

Le vieillard la regarda seulement alors, et peu s'en fallut qu'il ne tombât évanoui.

"Grand Dieu !" s'écria-t-il, "Rose Marie ! est-ce vous en chair et en os ? telle que vous étiez le jour des noces, telle qu'on vous a mise dans le cercueil !"

"C'est moi-même, et nous vous reverrons à loisir, mais pour le moment le temps presse ; laissez-nous passer dans notre jardin par l'église."

La clef fut apportée, l'église s'ouvrit et peu d'instants plus tard, tous trois entrèrent dans le jardin. La lune était dans son plein ; la nuit belle au-delà de toute expression ; le silence le plus profond régnait autour d'eux.

“ Mon Dieu ! comme en sera surpris de vous revoir ! Miss Rose ; savez-vous que votre grand'maman est bien malade ? ”

“ C'est cela même qui nous amène, ” dit Rory en lui glissant une pièce d'or dans la main, “ maintenant refermez les portes et gardez le secret le plus parfait. ”

“ Ne craignez rien ; je serai muet comme la tombe. ”

L'horloge de l'église sonnait minuit quand le jeune couple se trouva seul dans le jardin. Un énorme terreneuve allait les accueillir d'une manière fort peu gracieuse ; mais un mot de la part de Rose Marie lui fit perdre toute sa férocité et il vint se faire caresser par elle, comme une ancienne connaissance. On traverse un berceau, puis une cour intérieure. Rose Marie fait signe à son compagnon de s'arrêter. Elle monte un escalier, grimpe sur un mur comme elle l'avait fait dans le bon vieux temps avec sa chère Nannette, atteint la fenêtre de la serre, qu'elle trouve heureusement ouverte et de là son entrée dans la maison est assurée.

V. H.

(*A suivre.*)